



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme de travail « études et statistiques » 2024-2025

Département des études, de la prospective, des
statistiques et de la documentation

Table des matières

Programme de travail « études et statistiques » 2024-2025	1
Les missions du Deps	3
Pôle « Dynamiques territoriales »	5
Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales	6
1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle	6
2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles	7
3. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale	7
Projets d'études et de recherche	9
4. Projets d'études	9
5. Projets de recherche	13
6. Partenariats, conseil et accompagnement.....	16
Pôle « Économie de la culture »	18
1. Etudes sectorielles et macro-économiques	18
2. Études des acteurs et comportements économiques.....	19
3. Observatoires	21
4. Participation aux travaux de refonte des nomenclatures d'activités (<i>régulier</i>).....	22
5. Conseil et accompagnement	23
6. Colloques	23
7. Recherche.....	23
Pôle « Emploi, professions, formations »	25
1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique.....	25
2. Analyse des revenus et de l'activité des artistes-auteurs	28
3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail	29
4. Études et recherches sur des professions particulières.....	31
5. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières	35
Pôle « Socialisation et participation culturelles »	36
1. Exploitations de l'enquête Pratiques culturelles 2018.....	36
2. Rapport des Français à la culture	38
3. ELFE : cohorte de naissance française.....	39
4. Education artistique et culturelle (EAC)	41
5. Rapport des jeunes à la culture.....	41
6. Participation à des grandes enquêtes	43
7. Colloques et valorisations	46

Les missions du Deps

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation est le **service d'études** et le **service statistique ministériel**¹ du ministère de la culture. Dans le cadre de ses missions études, prospective, et statistiques, le Deps poursuit deux objectifs, étroitement articulés :

- Fournir à l'État des **instruments nécessaires au pilotage des politiques publiques** en le dotant d'analyses, d'observations et de statistiques pérennisées et fiabilisées, susceptibles d'étayer l'efficacité de son action ;
- Assurer à l'État une **place centrale dans la production et la diffusion d'un socle de connaissances partagées et dont l'impartialité est garantie**. Etabli dans ces conditions, ce socle permet de consolider les conventions et normes qui participent à la structuration du débat social.

La proximité du Deps avec les services en charge de penser et d'exécuter les politiques publiques lui permet de développer une activité au plus près des enjeux décisifs pour le débat social, et d'agir en étroite adéquation avec l'actualité sociale et économique, au service de l'ensemble des parties.

Le Deps intervient dans les champs suivants :

- Définie dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, la collecte de données et l'élaboration de statistiques publiques comptent parmi les principales activités des SSM. Les statistiques publiques proviennent soit d'enquêtes statistiques (au sens de la loi de 1951), soit de collectes administratives ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives. Les statistiques fournissent une matière première pour l'élaboration de synthèses et/ou d'études.
- Le Deps est également habilité à établir les collaborations nécessaires pour l'accès à des données collectées par des acteurs privés, intéressés de travailler avec un service de l'Etat dont la neutralité est garantie et qui s'engage à partager publiquement le résultat de ses investigations.
- Outre l'activité de production de statistiques, le Deps produit et diffuse des études et analyses portant sur les enjeux sociaux et économiques de la culture.
- Il fournit des instruments d'observation et d'analyse utiles au ministère de la culture dans l'accomplissement de ses missions. Cela se traduit par la mise en place de systèmes d'information, par un éclairage statistique sur les champs culturels, par des travaux sur l'impact de mesures et l'aide au pilotage des politiques publiques et par des travaux de prospective.
- Le Deps est également responsable de l'harmonisation des nomenclatures et des concepts. Le travail en réseau de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les

¹ Les services statistiques ministériels (SSM) composent, avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui le coordonne, le service statistique public (SSP), défini par la loi française n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, actualisée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Services d'administration centrale d'un ministère, les SSM dont la liste figure en annexe du décret du 3 mars 2009 modifié relatif à l'Autorité de la statistique publique, réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence.

concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif.

- Il contribue aux statistiques internationales. Le Deps participe, dans son domaine de compétence, aux comités et groupes de travail sur les statistiques internationales et européennes (ONU, OCDE, Eurostat, etc.). Il concourt à la construction des statistiques internationales, en partageant son expertise méthodologique et ses connaissances du domaine. Il adapte la collecte de l'information en France pour répondre aux demandes internationales. Enfin, il communique aux organismes internationaux les statistiques visées par les règlements concernant la statistique. Du fait des enjeux et des interactions fortes avec les statistiques nationales, l'organisation de la coordination sur les sujets statistiques internationaux est essentielle.
- Enfin le Deps assure un rôle d'animation de la recherche sur les champs culturels en sciences humaines et sociales. Outre les travaux qu'il a lui-même les moyens de porter et diffuser, le Deps agit pour inciter la communauté académique à se saisir des enjeux identifiés dans son champ. Cette fonction d'animation suppose une proximité suffisante avec le monde académique, la possibilité de mobiliser des chercheurs sur les problématiques identifiées et de travailler avec ces derniers pour que ces recherches se traduisent par des publications et/ou événements dans un format utile à l'administration et au débat public.

Auditée par l'Autorité de la statistique publique (ASP) et bénéficiant des avis émis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) – instance chargée d'organiser la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique –, l'activité du Deps est soumise à l'obligation de mettre à disposition l'information produite, dans le respect des règles du secret statistique lorsque les statistiques sont issues d'enquêtes au sens de la loi de 1951 ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives au sens de l'article 7bis de la loi de 1951.

Pour l'élaboration de son programme de travail et ajuster son action au plus près des enjeux structurants le débat public, le Deps s'appuie sur la réunion d'un Comité ministériel : réunissant autour du secrétaire général (SG), les directions et délégations générales du ministère (de la création artistique DGCA, des médias et des industries culturelles DGMIC, du patrimoine DGPA), l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Insee - en tant que coordinateur du service statistique public, ce comité est réuni une à deux fois par an pour examiner le programme de travail et proposer des orientations jugées nécessaires.

Pour définir son programme de travail, le Deps prend également en compte les orientations et avis du Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui organise la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique.

Pour répondre à ses missions, l'activité du Deps se décline en quatre pôles :

- le pôle dynamiques territoriales,
- le pôle économie de la culture,
- le pôle emploi, professions, formations,
- le pôle socialisation et participation culturelles.

Pôle « Dynamiques territoriales »

En 2022, la loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale promulguée le 21 février 2022 est venue compléter un processus de décentralisation et de déconcentration long de près de quatre décennies, et réformer l'organisation territoriale de la République. Le droit à la différenciation territoriale des collectivités en termes de compétences et de normes rend plus impérieuse encore la nécessité d'enrichir la connaissance des activités culturelles et des politiques publiques menées dans les territoires.

Les travaux de ce pôle visent à appréhender, à différentes échelles territoriales, la diversité des activités culturelles : offre et fréquentation, entreprises et associations culturelles, emploi et professionnels de la culture, dépenses des collectivités publiques et pratiques culturelles des habitants. La diversité du champ culturel s'appréhende ainsi non seulement d'un point de vue sectoriel, renvoyant aux différents domaines culturels, mais aussi du point de vue territorial. Ces approches croisées sont particulièrement utiles compte tenu du cadre déconcentré et décentralisé dans lequel s'exercent désormais les compétences culturelles, et du principe de subsidiarité de l'action publique, la conception des politiques publiques tendant à intégrer un principe de différenciation territoriale.

D'une manière commune à l'ensemble des axes du programme du Deps, les outils et travaux menés dans ce pôle reposent sur la constitution, l'exploitation et l'actualisation de multiples sources statistiques, que le département agrège, dont il rend possible l'utilisation transversale et plus particulièrement à différentes échelles territoriales. Pour ces dernières, la géolocalisation des données, le plus souvent à la commune (sauf en cas de secret statistique) permet d'envisager tous les traitements géographiques. La mobilisation de zonages d'études permet de spécifier l'approche en fonction des caractéristiques des territoires, notamment leur ruralité ou leur urbanité. Ces zonages découpent le territoire selon des typologies unifiées à l'échelon national qui rendent possible des comparaisons. Élaborés par l'Insee à partir de multiples variables statistiques ou encore par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, ces zonages permettent d'intégrer la dimension territoriale à l'analyse des dynamiques culturelles.

Les outils et travaux conduits dans ce pôle doivent permettre d'alimenter le débat public et la réflexion des acteurs culturels en particulier sur les disparités observées, sur les évolutions contrastées selon les territoires et peuvent mener à l'identification d'éventuelles inégalités territoriales.

Cet axe du programme doit mener à la publication de synthèses sur l'état des connaissances, de travaux de recherche s'appuyant sur les analyses conduites par le Deps et sur l'organisation de journées d'études destinées à restituer et mettre en débat les résultats d'analyses territoriales croisées.

Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales

1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle

1.1. Base des sites, lieux et de équipements culturels Basilic (*enrichissement*)

Base référençant plus de 73 500 lignes disponible en format ouvert sur <https://data.culturecommunication.gouv.fr/pages/home/>. Cette base alimente également la base permanente des équipements de l'Insee, le site web de l'Atlas Culture des territoires (cf. infra), et constitue le référentiel de l'offre culturelle pour les projets d'études et de recherche menés au Deps et par les laboratoires partenaires.

Calendrier : en continu.

1.2. Atlas Culture des territoires (*enrichissement*)

Cet outil numérique ouvert depuis 2022 est destiné à cartographier les dynamiques culturelles territoriales via un site web : <https://atlasculture.fr/>. Il permet d'articuler de nombreux indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir de façon interactive les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès.

Le projet pour l'année 2024 consiste à poursuivre le développement de la spatialisation et de la datavisualisation des données culturelles et socio-économiques.

Calendrier : 2024

Valorisation : enrichissement du site web <https://atlasculture.fr/>

1.3. Baromètre des festivals (*régulier*) Demande DGCA

Il s'agit d'un baromètre réalisé pour suivre les tendances des festivals : fréquentation, dépenses et recettes, indicateurs de développement durable et de parité. Le panel comprend 100 festivals appartenant aux différentes « familles » de festivals identifiées par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier² : des plus notoires aux plus petits, dans toutes les disciplines. L'enquête consiste en une interrogation en ligne, trimestrielle, permettant d'inclure tous les festivals à mesure qu'ils ont lieu.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires : France festivals et l'Agence A en appui pour relayer l'enquête respectivement auprès de leurs adhérents et dans la région Nouvelle-Aquitaine, la direction générale de la création artistique (DGCA), le centre national de la musique (CNM), le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le centre national du livre (CNL).

² Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, *Festivals, territoire, société*, Paris, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture / Presses de Sciences Po, 2021.

Calendrier : en continu.

2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles

2.1. Dépenses culturelles de l'État (ministère de la Culture) *(régulier)*

Les dépenses exécutées du ministère sont fournies par le Service des affaires financières et générales du ministère pour une ventilation aux échelles régionale et départementale.

Calendrier : annuel

Valorisation : Ces données alimentent l'Atlas Culture des territoires et les Chiffres clés de la culture.

2.2. Dépenses culturelles des collectivités territoriales *(régulier)*

Données des comptes de gestion de la direction générale des finances publiques, pour l'ensemble des communes de 3 500 habitants ou plus, de leurs groupements à fiscalité propre et des départements et régions. Cette base permet l'analyse longitudinale des évolutions des dépenses des collectivités territoriales, par type de dépenses (domaines et secteurs culturels) et nature de dépenses (fonctionnement, investissement, subventions, etc.).

Calendrier : annuel

Valorisation : Ces données alimentent l'Atlas Culture des territoires et les Chiffres clés de la culture.

3. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale

3.1. Base de données et ouvrage Patrimostat *(régulier)*

Les données relatives à la fréquentation de 1 200 musées de France - dont musées et monuments nationaux - sont collectées chaque année via l'enquête annuelle des musées de France (EAMF) en lien avec le service des musées de France, ainsi que celles relatives aux 250 Maisons des Illustres. A cette collecte, faite en interne, s'ajoute la sollicitation de services de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) afin d'obtenir les données relatives aux autres équipements et de couvrir ainsi l'ensemble des patrimoines sur le territoire national. Chaque année, ces données sont compilées dans la publication « *Patrimostat* » qui fait état de la répartition des équipements patrimoniaux sur le territoire et de leur fréquentation.

Calendrier : annuel

Valorisation : Publication « *Patrimostat* » (cf. infra).

3.2. Enquête des musées de France (nouveau)

En 2024, l'enquête des musées de France (EAMF) sera remodelée : le volet fréquentation sera conservée, et les questions récurrentes, parfois mal complétées par les établissements et dont les données peuvent être récoltées par d'autres biais, seront supprimées à la faveur de questions thématiques annuelles.

Calendrier : annuel

3.3. Panel mensuel de fréquentation des lieux patrimoniaux (régulier)

Dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation d'un échantillon d'établissements patrimoniaux nationaux et territoriaux : collecte des données et élaboration des analyses sous forme de synthèses mensuelles. En 2024, le panel se compose de 71 lieux (5 monuments nationaux, 14 musées nationaux, et 1 lieu d'exposition et 51 musées territoriaux dont les 14 de la ville de Paris).

Calendrier : mensuel

Valorisation : notes internes pour le Cabinet et les directions générales et « *Patrimostat* »

3.4. Plateforme Opus (régulier)

Suivi des données de fréquentation des musées et des monuments nationaux trimestriellement, en collaboration avec le service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (Sdavig).

Calendrier : trimestriel

Valorisation : périodicité et format à définir

3.5. Module sur les pratiques patrimoniales des Français dans l'enquête du Crédoc Conditions de vie et aspirations (régulier)

Réalisée depuis 2011, il s'intéresse aux attitudes et opinions du public à l'égard des pratiques et des conditions d'accès aux musées, expositions temporaires et monuments. Les questions de ce module sont intégrées à l'enquête réalisée par le Crédoc sur les conditions de vie et aspirations des Français, administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : annuel

Valorisation : Publications du Deps.

3.6. Fréquentation des Journées européennes du patrimoine (JEP) (nouveau)

Le Deps a testé en 2023, à la demande de la Dicom, un outil de remontée de fréquentation des JEP. Ce dispositif a vocation à être déployé pour chacun des événements nationaux porté par

le Ministère (Nuit européenne des musées, Journées nationales de l'architecture, Rendez-vous aux jardins, etc.).

Projets d'études et de recherche

4. Projets d'études

4.1. Territorialité de l'offre culturelle, mobilité des populations, accessibilité à l'offre et participation culturelle *(nouveau)*

Au-delà de la récurrente question de la démocratisation culturelle, progressivement éludée, par un glissement sémantique, au profit de la notion de démocratie culturelle, l'égal accès de la population à l'offre culturelle reste un des points aveugles des études sur la participation culturelle. Avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, le législateur a introduit la notion de « justice spatiale » et inscrit dans la loi un droit au transport rapide. En 2019, l'évolution législative introduite par la loi d'orientation des mobilités prend en compte des mobilités douces, plus souples, plus économiques et moins liées à des infrastructures lourdes, afin de mieux répondre aux besoins des territoires ruraux dont on constate encore l'enclavement à l'orée de la décennie 2020. « La problématique de l'égalité en termes de mobilité est encadrée dans l'évolution du fonctionnement des territoires. La concentration accrue des services publics comme des commerces sur un nombre limité de pôles accroît les difficultés et les ressentiments de la population concernée ».

Les outils consolidés par le pôle - base des sites, lieux et équipements culturels (Basilic), cartographie des festivals réalisée en 2022, fréquentation patrimoniale et festivalière -, l'observatoire des centres culturels de rencontre auquel le pôle s'associe, ainsi que le travail exploratoire engagé sur les indicateurs de dynamisme culturel des villes (« baromètre des villes créatives »), permettront d'affiner l'approche territoriale de l'offre et du rayonnement culturel des territoires.

a. [Fréquentations patrimoniales et festivalières dans les territoires : analyse des données spatialisées selon la grille de densité en sept niveaux de l'Insee.](#)

Indicateurs de fréquentation culturelle dans les différents types de territoires, à l'aide des dispositifs de suivi trimestriel de la fréquentation des patrimoines (70 musées et monuments nationaux et territoriaux) et festivalière (panel de 100 festivals tous domaines confondus).

b. [Observatoire des centres culturels de rencontre](#)

Le Deps s'associe au Cepel et à l'association nationale des centres culturels de rencontre pour mettre en œuvre un observatoire des centres culturels de rencontre à partir d'indicateurs en cours de définition : rayonnement territorial, résidences artistiques, incidences sur les parcours artistiques, métiers et conditions d'emploi dans les CCR, etc.

c. [Baromètre des villes créatives et convergence avec l'Atlas](#)

Déclinaisons des indicateurs mobilisés pour le baromètre européen des villes culturelles et créatives, enrichissement avec des indicateurs mobilisés dans l'Atlas, afin de disposer d'un éventail d'indicateurs permettant de comparer entre elles selon des critères harmonisés les villes françaises en matière de culture.

4.2. Attractivité culturelle et touristique des territoires

a. Activités culturelles et touristique des communes ou de leurs intercommunalités (en lien avec le renouvellement du système national d'information touristique : capacité d'accueil, taux de fonction touristique, densité touristique, emplois touristiques); ressources culturelles, emplois culturels et entreprises, dépenses culturelles publiques par habitant... *(nouveau)*

Quels liens peuvent s'observer entre l'offre culturelle et la fréquentation touristique ? Approche croisée des ressources et des activités culturelles et touristiques des territoires, à l'aide d'indicateurs disponibles dans l'Atlas culture et de données complémentaires, sur le tourisme en particulier.

À définir : champ des ressources et des activités culturelles potentiellement liées au tourisme (musées, monuments, sites culturels, expositions, festivals, concerts, spectacles...); données complémentaires disponibles (fréquentation, fréquentation touristique, y compris étrangère...), prise en compte de la saisonnalité, indicateurs d'activités touristiques pertinents (population présente versus population résidente), caractéristiques physiques des territoires (littoral, montagne ou rural).

b. Le tourisme dans les territoires des Jeux olympiques de Paris en 2024 *(nouveau)*

Participation à l'étude de la direction régionale de l'Insee Ile-de-France sur l'impact des JOP sur le tourisme. Cette « étude nationale territorialisée » vise dans un premier temps à quantifier et qualifier les visiteurs JOP résidents. Les flux croisés de l'ensemble des touristes résidents seront ensuite analysés pendant la période estivale 2024. Cette étude permettra de fournir des premiers éléments sur les effets d'éviction et de concentration attendus dans les territoires. L'analyse des enjeux culturels permettra enfin de mettre en perspective les observations obtenues dans les deux premières parties et d'établir si les JOP ont sensiblement déformé l'équilibre Offre-Demande des manifestations culturelles sur le territoire et, si oui, de quelle manière.

4.3. Le travail patrimonial

a. Guides conférenciers : profession, activité, trajectoires *(en cours)*

Chargée du guidage des visites au sein des musées et monuments nationaux, mais aussi de l'ensemble, beaucoup plus large, des différents lieux patrimoniaux publics et privés présents sur le territoire national, cette population professionnelle dont l'activité se situe au croisement des secteurs de la culture et du tourisme constitue un ensemble particulièrement hétérogène : diversité des formations suivies par les professionnels, statuts d'emploi, employeurs publics et privés, temps de travail consacré à la visite guidée, volumes de rémunération tirés de l'activité, trajectoires professionnelles, etc.

Ce travail est décrit dans l'axe « Emploi, professions, formations ».

c. Les musées de France face à l'accueil des visiteurs : transformation de l'emploi public et des services culturels *(en cours)*

Thèse de doctorat en cours de réalisation (2023-2026) par Tiphaine Vilbert, sous la direction de Frédéric Poulard, Université Paris Cité, école Doctorale 624 – Laboratoire de changement social et politique. Le sujet de cette thèse porte sur la transformation du secteur public culturel et ses paradoxes. Il s'attache à démontrer la place croissante des publics dans les politiques de développement des musées, à analyser les ambitions culturelles à l'épreuve de l'emploi public,

en intégrant une réflexion sur les politiques des publics face aux transformations de la gestion de l'emploi.

4.4. Réception des publics

a. À l'écoute des visiteurs *(régulier)*

Enquête de réception par questionnaire, auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (une centaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire : France métropolitaine et territoires ultra-marins), qui permet d'interroger 10 000 à 15 000 visiteurs chaque année. Ce programme d'enquête contribue à une connaissance générale des publics et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquêté.

b. Numérique :

- *Adaptation et réception des publics utilisateurs de visites virtuelles (régulier)*

Adaptation et réception des publics utilisateurs de visites virtuelles. Étude quantitative de réception auprès des publics réalisant une visite virtuelle d'établissements patrimoniaux sous tutelle du ministère de la Culture (Cluny, Port Royal, etc.). Dispositif : enquête en ligne administrée sur le logiciel Sphinx et faisant l'objet d'une analyse réalisée en interne. Partenaire : DGPA, Service des musées de France.

- *Visites et conférences en ligne (nouveau)*

Volet qualitatif portant sur la réception des publics issus du champ social dans le cadre de visites-conférences virtuelles proposées par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture. Dispositif : enquête qualitative par entretiens et observations (nécessitant un recours à un prestataire). Partenaire : DGPA, Service des musées de France.

- *Observatoire des pratiques numériques en ligne (nouveau)*

Définition d'indicateurs communs à tous les établissements muséaux pour évaluer les pratiques en ligne. Mise en place en collaboration avec la DGPA.

4.5. Les territoires culturels à l'épreuve de la transition climatique et énergétique : enjeux et mesure du changement *(nouveau)*

Comment les équipements et les événements culturels prennent-ils en compte les enjeux de la transition climatique et quelles mesures mettent-ils en place pour gérer les rénovations énergétiques et les changements d'usage nécessaires et mettre en œuvre les objectifs de développement durable ? Plusieurs outils administrés par le pôle sont mobilisables pour apporter des éléments de réponse et de mesure des évolutions en cours.

- **Enquête annuelle des musées de France édition 2023** : plusieurs questions portent sur la transition écologique :

- Bilan carbone réalisé ou non par l'établissement
- Éco-conception de la scénographie
- Ré-emploi des matériaux liés aux expositions

- Sensibilisation et formation des équipes à la sobriété énergétique
 - Renouvellement de l'éclairage
 - Gestion du climat dans un contexte de sobriété énergétique
 - Prêt des œuvres en circuit court
 - Réduction/mutualisation des transports d'œuvres
 - Recyclage, ré-emploi des conditionnements
 - Ces actions font-elles partie d'un plan organisé, d'un plan de transformation énergétique ?
- À l'échelle des **grottes ornées et répliques** : volet de questions relatives aux enjeux de la préservation des sites, enjeux de développement durable.
- Disposent-elles d'une planification énergétique durable : récupération des eaux de pluie, chaleur, compost, installation de panneaux solaires ?
 - Un bilan carbone est-il établi sur le site ?
 - Scénographique du site : a-t-elle fait l'objet d'une écoconception ?
 - Fonctionnement du site durable : ré-emploi des matériaux, prêt en circuit court ?
 - Actions de médiation : prise en compte de la contrainte déchet/ré-emploi ?
 - Le bâtiment fait-il l'objet d'une étude d'impact environnemental ?
- Prise en compte des objectifs de développement durable dans **le baromètre des festivals** à travers un volet de questions :
- Réalisation d'un diagnostic en matière de développement durable et solidaire ?
 - Actions concrètes mises en œuvre ?
 - Mobilité douce
 - Maîtrise des consommations d'énergie
 - Alimentation responsable
 - Gestion responsable des déchets
 - Politique d'achats durable et responsable
- **Enquête Crédoc**, volet consacré à la fréquentation des patrimoines : introduction de questions liées à la mobilité en 2023. Il est possible d'affiner les résultats en fonction du lieu de résidence pour évaluer l'utilisation plus ou moins répandue des transports en commun pour réaliser une visite patrimoniale selon la taille des communes.
- Programme de recherche APR Dynamiques culturelles et disparités territoriales : **Pratiques éco-artistiques et lieux culturels alternatifs : identification des innovations à l'échelle locale**. Projet de recherche porté par l'Institut de recherche Médias, culture, communication et numérique de l'Université Sorbonne-Nouvelle.

Le projet de recherche vise à identifier des démarches écologiques originales en matière de pratiques artistiques (« pratiques éco-artistiques ») dans le monde de la culture, en particulier du spectacle vivant, des arts visuels et des structures et lieux culturels alternatifs tout en mettant en évidence les conditions d'essaimage de ces pratiques d'une structure culturelle à l'autre selon leur localisation géographique, modèles économiques, moyens budgétaires et ressources propres.

À l'issue de ce projet seront formulées des préconisations en direction des lieux et structures (associations, collectifs, communautés artistiques...), mais également du ministère, des DRAC, des collectivités locales pour appuyer la diffusion des pratiques éco-artistiques et éclairer des politiques culturelles dans le contexte de la transition écologique.

5. Projets de recherche

5.1. Festivals : prolongement de la connaissance à travers plusieurs projets de recherche (*en cours*)

a. Profils des créatrices et créateurs de festivals : motivations, dynamiques de création

En 2006, la première recherche dirigée par le Cepel sur les festivals fut l'occasion de questionner l'origine professionnelle des dirigeants et dirigeantes de festivals de musique, qui dégagait trois groupes : les professionnels (publics et privés) de la culture ; les amateurs autodidactes et les musiciens professionnels. A l'exception d'entretiens menés auprès de certains, la question de la trajectoire qui conduisait à la création d'un festival n'avait pas été abordée. À l'heure de conclure la recherche Festivals, territoire et société (SoFEST!), il apparaît que cette question constitue un angle mort de la recherche. Celui-ci est d'autant plus dommageable que l'on peut penser que les motivations qui président à la création d'un festival aujourd'hui sont en partie différentes de celles des premiers fondateurs. Une étude par questionnaires secondée par une série d'entretiens permettra d'en savoir plus sur la dynamique festivalière saisie par ses créateurs. Elle interrogera également leur évaluation de la situation née avec la pandémie et son impact, trois ans après son surgissement dans notre société.

b. Démographie des festivals au cours de la décennie 2010-2020

La volatilité des festivals en question. À l'exception des festivals emblématiques de leur discipline (Avignon pour le théâtre, Charleville-Mézières pour les marionnettes, par exemple) ou de ceux qui ont développé une stratégie de marque (Eurockéennes de Belfort, par exemple), les festivals sont parfois appuyés sur des équipements culturels (scènes conventionnées, bibliothèques, Smac...) mais le plus souvent portés par des associations majoritairement bénévoles. Cette structuration souple leur apporte une liberté qui a pour revers une certaine fragilité à la fois économique et structurelle. Une édition moins fréquentée, une baisse de subventions, le retrait d'un parrain économique, mais aussi un collectif fragilisé par des tensions internes ou le départ d'un membre peuvent avoir raison de l'énergie festivalière. Est-il possible de mesurer la démographie des festivals selon la typologie proposée par Djakouane et Négrier au cours de la dernière décennie ? Le projet d'études portera sur quelques régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Grand-Est) et sur une sélection de festivals présents dans la base Kancel en 2018 afin de mesurer, sur la base de cet échantillon, la part de renouvellement des festivals au cours d'une décennie.

c. Festivals et typologies de territoire

Croisement de la typologie du rural et de l'urbain de l'Insee (en sept classes) avec la typologie de festivals proposée par Djakouane et Négrier. Les festivals des espaces ruraux sont-ils les mêmes que ceux des villes en matière de discipline dominante ? Sont-ils plus fragiles et plus éphémères ? Quels effets ont-ils sur le territoire sur lequel ils s'implantent : participent-ils de l'identité territoriale, contribuent-ils à son attractivité, dans quelle mesure et de quelle manière ? Organiser un festival sur un territoire rural, qu'est-ce que cela fait au collectif, selon la taille de la commune ? Quelles sont les externalités positives, dans quelle mesure cela contribue-t-il à élargir la diversité, la tolérance, la curiosité, l'implication des habitants et comment pourrait-on le mesurer autrement que par des entretiens qualitatifs ? Pourrait-on

envisager de créer des indicateurs de bien-être liés aux événements culturels ? Quelques monographies par famille et typologie de territoire seront réalisées.

5.2. Appel à proposition de recherche : Dynamiques culturelles et disparités territoriales (*en cours*)

L'appel à propositions de recherche lancé en avril 2023 afin d'exploiter les diverses données territoriales collectées et consolidées par le Deps (Atlas, Basilic, dépenses culturelles, emploi et entreprises culturelles) a pour objectifs d'identifier des dynamiques sociales et territoriales afin de compléter l'approche économique et sociologique de l'offre et des pratiques culturelles développées par les pôles dédiés. Il s'agit d'identifier des effets spatiaux et sociaux en matière d'offre et de participation culturelles, et de proposer des approches aussi bien quantitatives pour caractériser les territoires que qualitatives pour illustrer l'analyse à partir d'une sélection de cas. Six projets de recherche présentés par des équipes universitaires et un cabinet d'urbanisme ont été retenus :

1. **Habiter la culture** : se propose d'analyser les relations entre dynamiques culturelles et disparités territoriales en étudiant les publics actifs (visiteurs, spectateurs, consommateurs...) considérés comme habitants de la culture. Trois hypothèses :
 - Le contenu de l'offre culturelle n'explique pas à lui seul les différences de fréquentation.
 - La localisation de l'équipement culturel dans un territoire touristique est un atout certain mais non suffisant.
 - La singularité de l'offre culturelle ainsi que les identités spatiales sont des ressources touristiques attractives.

Double enquête : qualitative et quantitative.

2. **Les singularités culturelles locales : approches sensibles en interaction dans les petites villes**

Il s'agit d'analyser le lien entre dynamiques culturelles et territoriales à partir des notions de configurations culturelles territoriales et de cheminement culturel à partir d'un échantillon de communes d'Occitanie en mettant en évidence des caractéristiques territoriales, sociales et culturelles différenciées. Méthode mixte : recensement cartographique des vies culturelles, observation participante, entretiens qualitatifs, intégration d'acteurs culturels publics à la recherche

3. **Pratiques éco-artistiques et lieux culturels alternatifs : identification des innovations à l'échelle locale (Eco-Art)**

Il s'agit d'identifier des démarches écologiques originales en matière de pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels, à partir de lieux culturels alternatifs, saisis comme des vecteurs majeurs d'innovation sociale à l'échelle des quartiers relégués, des zones suburbaines périphériques et des espaces ruraux. Il s'agit d'identifier des processus d'essaimage en mettant en évidence des chaînes relationnelles. Préconisations. Analyse quantitative et qualitative (sociologie, communication et études des médias, économie et management).

4. Ce que l'événementialisation fait à la culture : les dynamiques socio-territoriales des festivals

Il s'agit de prolonger la recherche sur les dynamiques socio-territoriales des festivals :

- Quelle est leur contribution à l'offre culturelle et à la constitution de publics selon les territoires (quels sont les facteurs de disparités spatiales de l'offre festivalière)
- Quelle contribution en matière de structuration socio-économique de la filière culturelle : un effet de levier ?
- Quelle contribution en matière de politiques culturelles, du local au global ?

Étude quantitative et qualitative, 8 études de cas.

5. Existe-t-il des « systèmes culturels territoriaux » ?

Proposition en lien avec l'axe Nouvelles lectures des dynamiques culturelles et avec l'axe Spécialisation ou polyvalence culturelle. Projet qui interroge l'existence de systèmes culturels territoriaux à partir de 4 critères :

- Peut-on déterminer un style local de politique culturelle
- Quelle est la gouvernance et la chaîne de valeur des politiques culturelles
- Peut-on identifier des trajectoires de stratégies culturelles différenciées selon les territoires
- Existe-t-il des solidarités interterritoriales ?

Trois logiques territoriales : égalitaire, d'équilibre ou concurrentielle. Ces logiques contribuent-elles ou bien s'opposent-elles à l'émergence de systèmes culturels territoriaux ? Recherche action en Centre-Val de Loire.

6. Révéler les dynamiques culturelles territoriales sous le prisme des pratiques et de discours dans un territoire rural. Une étude de cas de la co-construction d'un diagnostic sur le territoire du PÉTR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Recherche-action à l'échelle d'un PÉTR de 90 communes et de 4 EPCI situé sur un territoire rural en déprise. Le projet se propose d'étudier les discours des acteurs pour saisir ce qui fait ou ne fait pas culture sur leur territoire afin de comprendre comment se construisent les représentations et comment celles-ci concourent à construire l'action culturelle locale.

Trois hypothèses :

- La culture est un objet protéiforme
- Elle est en mutation
- La consistance politique de la représentation de la culture doit être interrogée

5.3. Financement public des politiques culturelles territoriales

Typologie des communes et de leurs groupements établie à partir du croisement de leurs dépenses culturelles et de la grille communale de densité à 7 niveaux et leurs caractéristiques sociales, économiques et géographiques.

6. Partenariats, conseil et accompagnement

6.1. Baromètre des festivals (régulier)

Conception et réalisation de l'enquête (voir 1.3) qui concerne la DGCA, le Centre national du cinéma et le Centre national du livre ; consolidation des résultats pour l'année 2023, étude des appariements possibles avec les données collectées via Sibil, Démarches consolidées et la base Tous salariés afin d'optimiser la qualité des données.

6.2. Observation conjoncturelle des budgets culturels des collectivités territoriales (enrichissement)

En partenariat avec le Deps, l'Observatoire des politiques culturelles a engagé en 2023 un dispositif renouvelé d'observation barométrique des tendances budgétaires des collectivités territoriales pour le domaine culturel.

Le bilan de la première édition de ce dispositif exploratoire permettra de déterminer les évolutions susceptibles d'être apportées, tenant compte en particulier des taux de réponse, différents selon les catégories de collectivités, des informations collectées, essentiellement qualitatives, et des analyses qu'il est possible d'en tirer.

6.3. Tourisme : Comité de concertation Insee Tourisme, comité de filière (en cours) demande DGPA

Le Deps, service statistique du ministère de la Culture, participe au comité national de concertation des acteurs du tourisme en matière de statistiques du tourisme et contribue à l'évolution du dispositif statistique national du tourisme engagée par l'Insee. Le Deps contribue aux données relatives aux fréquentations des musées et monuments, éléments de cadrage requis pour l'élaboration du compte satellite du tourisme, aux données touristiques utiles aux acteurs culturels, en provenance des enquêtes nationales sur le suivi de la demande touristique (SDT), de la fréquentation des hébergements collectifs touristiques, et auprès des visiteurs étrangers (enquête auprès des visiteurs étrangers EVE réalisée par la Banque de France) et du compte satellite du tourisme (consommation touristique).

Par ailleurs, avec France Tourisme Observation et la direction générale des patrimoines et de l'architecture, il contribue à la remontée des données de fréquentation via la billetterie des musées, monuments et autres sites culturels.

6.4. Label 100 % EAC : approfondissement des caractéristiques des collectivités labellisées (nouveau)

La synthèse des dossiers de candidature au label déposés par les collectivités territoriales, réalisée annuellement pour le secrétariat général du HCEAC (DG2TDC), sera complétée d'une première analyse des collectivités labellisées des deux premières années de ce dispositif (2022 et 2023). Cette analyse mobilise les données quantitatives et qualitatives récoltées dans les dossiers de candidature déposés sur la plateforme numérique ad hoc. Elle a pour objectif de

dégager les profils des collectivités labellisées, au regard des moyens qu'elles mobilisent en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC), des publics visés (effectifs et types), des actions qu'elles engagent ou soutiennent et des partenariats qu'elles nouent en la matière. Les caractéristiques territoriales seront également prises en compte : offre culturelle, population, etc.

6.5. Popsu Territoires *(régulier)*

La Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu) rassemble les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour placer la recherche au service de l'action, locale comme nationale. Elle déploie deux programmes, l'un sur les petites villes et les ruralités (Popsu Territoires) et l'autre sur les trajectoires territoriales de transition dans les grandes villes et leurs territoires voisins (Popsu Transitions). Elle est opérée par le Groupement d'intérêt public l'Europe des projets architecturaux et urbains (Epau), établissement public, sous tutelle du ministère de la Culture, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Les programmes de recherche Popsu réunissent plus de 500 chercheurs au sein de près de 80 laboratoires de recherche et 30 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités et écoles nationales supérieures d'architecture). Ces programmes permettent le croisement des expertises scientifiques et opérationnelles, en lien avec 23 grandes villes françaises et 51 petites villes et territoires ruraux. Ils ont pour ambition de parvenir à dresser un tableau des grands processus qui transforment les territoires.

6.5. Centre national de Préhistoire *(en cours) demande DGPA*

Accompagnement scientifique de la réalisation d'une étude qualitative portant sur les acteurs en charge de la médiation des lieux consacrés à la préhistoire à partir du cas des grottes ornées (moyens humains alloués, type de médiations proposées, accessibilité du site aux publics, etc.).

6.6. Participation au groupe de travail Egmus *(régulier)*

Créé en 2002 avec pour principal objectif la collecte et la publication des données statistiques comparables entre pays européens, le groupe se réunit plusieurs fois par an pour travailler à l'harmonisation des statistiques muséales en Europe et partager des retours d'expériences sur des problématiques communes aux musées européens.

6.7. Participation au Compendium des politiques culturelles en Europe *(régulier)*

Plateforme numérique regroupant les profils descriptifs et analytiques comparables des politiques culturelles des pays européens ainsi que des ressources documentaires sur les pays et des analyses transversales thématiques dans ce domaine.

Pôle « Économie de la culture »

Le pôle « Économie de la culture » regroupe l'ensemble des travaux visant à décrire, mesurer et (mieux) comprendre économiquement l'ensemble des activités relatives à la production, la promotion, l'information, la distribution/diffusion/mise à disposition et la consommation des biens et services du domaine culturel. L'axe est constitué d'analyses d'approche générale ou plus microéconomiques fondées sur des observations statistiques. Les activités sont examinées du côté de l'offre (entreprises, associations, administrations publiques...) et/ou du côté de la demande (consommateurs, usagers, ménages, touristes...). Le pôle « Économie de la culture » s'intéresse en particulier aux effets produits par la révolution numérique et aux effets produits par une ou un ensemble de mesures de politique publique (politiques budgétaire et fiscale, réglementaire, du marché du travail, industrielle et de commerce extérieur). Le pôle « Économie de la culture » a mis en place depuis 2020 dans le contexte de la crise sanitaire due au SARS-CoV-2, un suivi conjoncturel des secteurs marchands de la culture.

1. Etudes sectorielles et macro-économiques

1.1. Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture (*régulier*)

Traitement trimestriel des données d'indices de chiffre d'affaires de l'Insee pour décrire l'évolution des secteurs culturels au regard des années précédentes.

Calendrier : trimestriel

Valorisation : note de conjoncture trimestrielle

1.2. Mesure du poids économique direct de la culture (*régulier*)

Le Deps détermine tous les ans le poids direct de la culture dans l'économie. Construit autour d'un contour statistique défini au niveau européen et à partir des données de la comptabilité nationale, il permet de fournir une mesure fiable et objective de l'importance des branches culturelles dans l'économie.

Calendrier : début 2024

Valorisation : Culture chiffres

1.3. Étude marché du livre en France (*en cours*)

Activité et emploi, poids des différents canaux de vente dont internet, concentration du marché.

Calendrier : 2024

Valorisation envisagée : une publication dans une collection de synthèse du département.

1.5. Etude sur les diffuseurs de presse (*en cours*)

L'objectif de l'étude est de dresser un panorama économique du secteur de la diffusion spécialisée de la presse en 2018 afin de renforcer la connaissance économique du secteur de la diffusion de la presse en particulier au niveau des informations relatives aux entreprises du secteur (indicateurs économiques et financiers, structure du marché, circuits de distribution, démographie) et à l'emploi.

Calendrier : S1 2024

Valorisation envisagée : Note interne

1.4. Participation au Global Media Concentration Project (*en cours*)

Le Deps est partenaire du projet interdisciplinaire Global Media Concentration Project piloté par le professeur Dwayne R. Winseck (Carleton Univ.) sur la concentration industrielle dans les industries médiatiques (dont l'audiovisuel, le cinéma, les plates-formes de vidéos en ligne, les jeux vidéo, les livres, la musique et la presse). Le projet vise principalement à mesurer le développement et l'état de la concentration industrielle pour un ensemble d'industries médiatiques dans 40 pays entre 1984 et 2028, tout en créant de nouvelles méthodes et outils conceptuels de mesure de la concentration médiatique à l'ère numérique. Une des finalités du projet est la création et la mise en libre accès d'une base de données, d'archives et d'un site internet pour mettre à disposition les résultats du projet aux chercheurs, aux décideurs de politique publique et au public. En tant que SSM, le Deps est l'un des partenaires français du projet. Il permettra, pour le cas de la France, l'accès à des données statistiques publiques sur le sujet et participera aux réunions de travail, aux échanges et aux réflexions conduites dans le cadre de ce projet. Il pourra valoriser sa participation par des publications Deps tirées des éléments accumulés par les partenaires.

Calendrier : 2021-2025

Valorisation envisagée : à reconsidérer lors de la montée en charge du projet.

2. Études des acteurs et comportements économiques

2.1. Entreprises culturelles exportatrices (*en cours*) (*Demande DGMIC*)

Améliorer la connaissance des entreprises culturelles exportatrices (nombre, part dans total, chiffre d'affaires à l'export, taux d'exportation, ventilation du chiffre d'affaires à l'export par type d'entreprises...), en exploitant les données Insee É sane et É sa.

Calendrier : S1 2024

Valorisation envisagée : Note interne.

2.2. Etude sur le commerce extérieur 2010-2020 de tableaux et dessins *(nouveau)*

Pour la décennie 2010-2020, quelle est l'ampleur, en volume (nombre de déclarations) et en valeur (euros), des échanges de tableaux et dessins non techniques entièrement faits à la main entre le territoire national et le reste du monde, selon qu'ils sont de nature définitive ou de nature temporaire ? Quels sont les principaux pays partenaires de la France dans le domaine ? Quels sont les différents types d'opérateurs à l'origine de l'exportation ou de l'importation de tels objets ? Le traitement statistique de données douanières permet d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Calendrier : S2 2024

Valorisation envisagée : Culture études

2.3. Crédits d'impôt culturels *(en cours)* *(demande SG Mission fiscalité+ DGCA métiers d'art + CNM+ Igac)*

À partir des données de la DGFiP, analyse des montants et du nombre d'entreprises bénéficiaires et analyse comparée du profil des entreprises bénéficiaires.

2.4. Mécénat *(nouveau)* *(demande SG Mission fiscalité)*

Mêmes objectifs mais pour les entreprises mécènes, avec tentative d'estimer la part culturelle des montants agrégés de mécénat.

2.5. Observation des associations du champ culturel *(en cours)*

La culture est l'un des secteurs économiques où les associations contribuent le plus à la création de valeur ajoutée et à l'emploi. C'est particulièrement prégnant dans des domaines du spectacle vivant ou de l'éducation culturelle.

Les données recueillies par l'Insee dans l'enquête Associations, renouvelée en 2019, permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces associations, en particulier la présence de bénévoles en leur sein.

Calendrier : S1 2024

Valorisation envisagée : Culture chiffres

2.6. Etude sur les associations culturelles en milieu rural *(nouveau)*

Dans le prolongement de l'étude sur les associations culturelles, une attention particulière sera portée sur leur implication en milieu rural, à savoir sur la proportion d'adhérents et de bénévoles dans la population de ces territoires selon les caractéristiques socio-économiques de celle-ci et selon la présence ou non d'équipements culturels. L'étude s'appuiera sur les données de 2018 issues de l'enquête associations de l'Insee.

2.7. Etudes sur les bénévoles en milieu culturel et les donateurs aux associations culturelles (nouveau)

Le rôle des bénévoles est déterminant dans le secteur associatif culturel mais les études sur les associations ne permettent pas de cerner précisément leur profil socio-économique ainsi que l'intensité, les motivations et l'ancienneté de leur engagement. L'enquête conduite par l'Injep en 2021 fournit les données nécessaires à une telle étude. Celle-ci pourra s'accompagner d'une étude similaire concernant les donateurs aux associations culturelles, pour lesquels des données de la même enquête sont également disponibles.

2.8. Influence des disparités socio-économiques des territoires sur la fréquentation des salles de cinéma (nouveau)

A partir de la base Basilic (cf. 1.1), le Deps souhaite réaliser un travail exploratoire sur les disparités culturelles entre territoires. La disponibilité de données territoriales sur le cinéma en provenance du CNC et le niveau de la fréquentation des cinémas durablement inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire conduisent à privilégier l'étude de ce secteur.

L'étude, effectuée en collaboration avec le CNC, visera principalement à répondre à cette question : dans quelle mesure les disparités de fréquentation des cinémas et leurs évolutions peuvent-elles être expliquées par les caractéristiques socio-économiques des territoires ? L'étude retiendra les données de 2022 et d'années antérieures à la crise.

De manière structurelle pour une année ou en variation sur une période longue, ces disparités peuvent être liées aux équipements présents mais aussi aux caractéristiques socio-économiques des territoires. Pour tenter de déceler ces liens, l'analyse intégrera les structures d'âge, de revenu, de CSP ou de niveau d'étude des populations des territoires.

3. Observatoires

3.1. Observatoire de l'égalité Femmes/hommes (régulier)

Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions culturelles, l'accès aux moyens de création et de production et la consécration artistique, l'Observatoire de l'égalité est devenu le baromètre annuel de mesure des progrès vers la parité dans le champ culturel et médiatique réalisés depuis l'adoption, en 2014, de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et auprès d'organismes de gestion collective des droits d'auteur, le champ couvert par l'Observatoire s'enrichit chaque année d'indicateurs complémentaires qui contribuent à une vision plus juste et plus précise de la part des femmes dans les secteurs culturels. Patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, industries culturelles, médias... sont désormais couverts et disposent d'indicateurs précis sur les conditions d'emploi et de rémunération des femmes, leur accès aux bourses de création, leurs revenus artistiques et leur place dans la consécration artistique.

Valorisation : publication de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 8 mars de chaque année.

En 2024, cette observation sera enrichie d'un éclairage sur dix ans de données avec la construction d'un ou de plusieurs index visant à synthétiser les résultats de certains indicateurs principaux.

Valorisation : une publication « dix ans » ou un ajout au sein de l'observatoire annuel.

3.2. Observatoire du spectacle vivant (*en cours*)

Réalisation de tableaux et graphiques permettant de suivre de façon synthétique l'activité du secteur du spectacle vivant à partir des données de billetterie collectées sur la plateforme Sibil (système d'information billetterie). Cet observatoire est une première étape vers la constitution d'un observatoire de la création artistique.

Suite à une première étude sur la billetterie du spectacle vivant en 2022, publiée en décembre 2023, une actualisation des résultats à partir des données 2023 sera réalisée mi-2024, puis de façon régulière (annuellement ou trimestriellement sur un sous-champ). Des tableaux et graphiques seront réalisés pour alimenter Vidoc.

Des correctifs et évolutions de la plateforme sont conduits régulièrement, et la plateforme passera sur le cloud d'ici la fin de l'année 2024. En parallèle, le Deps participera avec le SNUM et la DGCA à un projet de simplification du dispositif Sibil.

3.3. Les Chiffres clés de la culture et de la communication (*régulier*)

Les Chiffres clés de la culture et de la communication présentent une analyse transversale du champ de la culture en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives pour répondre au besoin d'informations chiffrées des acteurs de la culture. Structuré en six grands chapitres, l'ouvrage présente la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et associations, emploi culturel, etc.) et son financement, fournit des informations sur la participation culturelle et décrit les trois grandes branches de la culture : patrimoines, création et diffusion, médias et industries culturelles.

Calendrier : publication de l'édition 2023 – initialement prévue en décembre - décalée à février 2024

4. Participation aux travaux de refonte des nomenclatures d'activités (*régulier*)

Le travail en réseau de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif. À ce titre, le Deps participe aux discussions qui

concernent le champ culturel dans le cadre de la refonte de la NACE et de la NAF et coordonne notamment les consultations menées auprès des différentes directions du ministère de la culture ainsi que des organisations professionnelles. Ces discussions touchent à leur fin : elles ont permis de faire inscrire un nouveau code dédié à la conservation-restauration, à détailler les codes de la création artistique, à mieux isoler certains biens culturels dans le commerce, et à préciser les notes explicatives de l'ensemble des activités culturelles. La nomenclature française sera adoptée au printemps 2024.

De plus, sous l'égide d'Eurostat, un groupe d'experts est réuni afin de faire évoluer l'harmonisation européenne de la définition et de la mesure du périmètre européen de la culture à partir des codes de la NACE. Le Deps représente la France en tant que SSM-Culture.

5. Conseil et accompagnement

- Participation à la feuille de route ministérielle « Transition écologique » (SG et DG)
- Participation aux comités de pilotage :
 - o Etude « Valeurs socioéconomiques des bibliothèques publiques » (DGMIC).
 - o Baromètre annuel des prêts et des acquisitions en bibliothèque (DGMIC).
 - o Evaluation crédit d'impôt production phonographique (CIPP) et crédit d'impôt spectacle vivant (CISV). (DGMIC et DGCA)
 - o Etude sur l'économie de la billetterie du patrimoine (DGPA).
- Participation au comité scientifique : Etude économique sur les métiers d'art (INMA) (DGPA)
- Participation à l'atelier pour l'observatoire de la commande publique (DGPA)
- Programme « Jeunes en librairie » : accompagnement de la DGMIC dans son projet d'évaluation d'un programme d'éducation artistique et culturelle visant à faire découvrir aux jeunes la chaîne du livre (DGMIC)

6. Colloques

8e Journée d'économie de la culture prévue fin 2024 sur le streaming musical. Partenaire universitaire : LabEx ICCA, université Sorbonne Paris Nord. Partenaire institutionnel : Centre national de la musique.

Calendrier : fin 2024

7. Recherche

Recherches GfK (deux recherches encore en cours exploitent les données GfK « Livre » et « Musique numérique » achetées par le Deps) :

- 1) Recherche « Comparaison des distributions de livres achetés et de livres empruntés en bibliothèque publique »

- 2) Recherche sur l'impact du bad buzz sur la consommation musicale en flux (streaming musical) des artistes ou groupes d'artistes concernés.

Pôle « Emploi, professions, formations »

Cet axe de travail s'attache à développer et à capitaliser la connaissance de l'emploi et des professions du champ culturel à partir des exploitations et analyses des grandes sources de la statistique publique et de sources professionnelles, régulièrement actualisées. Il cherche à mettre en lumière, au-delà de ces données-socle, la diversité des professions du secteur au moyen de monographies approfondies, mais également à révéler les tendances qui caractérisent ces professions de façon commune (mouvement de féminisation, développement de la pluriactivité, multiplicité des sources de revenu, etc.).

Le programme s'intéresse conjointement à la formation spécialisée des futurs professionnels et aux conditions de leur insertion sur le marché du travail par le biais d'enquêtes récurrentes auprès des établissements et des étudiants concernés.

Cet axe de travail, enfin, porte une attention particulière aux inégalités de genre et, de façon plus générale, à toutes les inégalités sociales et de revenu.

1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique

L'observation de l'emploi et l'analyse de ses évolutions dans le temps exigent la mobilisation d'un grand nombre de sources différentes, aucune d'entre elles ne pouvant, à elle seule, apporter l'ensemble des informations nécessaires à une connaissance fine des emplois et des professionnels en emploi. Parmi les sources statistiques mobilisables, celles de la statistique publique offrent le double intérêt de permettre des observations et mesures sur le temps long (enquêtes récurrentes) et de rendre possible la comparaison des professions et des emplois culturels avec l'ensemble des autres professions et secteurs d'emploi.

L'actualisation puis l'exploitation de ces sources donneront lieu, en 2024-2025, à cinq principaux éclairages.

1.1. Les grandes évolutions de l'emploi dans les professions artistiques et culturelles (1995-2019), à partir de l'analyse rétrospective des données de l'enquête Emploi (*en cours*)

Cette étude mettra en lumière les grandes évolutions de l'emploi culturel au cours des 25 dernières années. La comparaison interne entre les différentes professions du champ (ou groupes de professions) et externe, avec le reste de la population active, permettra de mieux comprendre comment ont évolué les spécificités de ce champ.

Concernant les individus en emploi, on cherchera tout particulièrement à appréhender les principales évolutions en termes d'origine sociale et géographique, mais aussi de niveau de diplôme. Les questions de la féminisation (ou non) des métiers et celle du vieillissement de certaines sous-populations professionnelles seront également au cœur de l'analyse.

Calendrier : T1 2024.

Valorisation envisagée : Culture chiffres.

1.2. Les non-salariés dans les activités artistiques et culturelles (*nouveau*)

Cette étude s'intéresse à la population des indépendants dans les secteurs d'activités artistiques et culturelles : elle se propose d'examiner l'évolution de 2011 à 2021 de leur nombre, de leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe et la région d'activité) et de leurs revenus tout en les comparant à la population active en emploi, en s'appuyant sur l'exploitation des bases non-salariés. On s'attachera à explorer spécifiquement les différences entre les femmes et les hommes en termes de recours au non-salariat. Ces évolutions seront détaillées également par secteur d'activité culturelle et par type de non-salariat (micro-entrepreneur ou non-salariat classique).

Une attention particulière sera également portée aux indépendants pluriactifs, c'est-à-dire ceux qui cumulent simultanément plusieurs activités professionnelles salariées et non salariées. On s'intéressera donc non seulement au nombre des non-salariés pluriactifs mais également aux caractéristiques de l'activité salariée exercée en plus de l'activité non salariée.

Calendrier : 2024-2025

Valorisation : publication Insee Références sur l'emploi et les revenus des indépendants, édition en mai 2025.

1.3. Etude de la pluriactivité (*en cours*) demande IGAC et DGCA

L'activité des personnes exerçant une profession artistique et culturelle se caractérise depuis longtemps par un recours à la pluriactivité (exercice de plusieurs professions et/ou emplois, cumul de plusieurs statuts d'emploi, recours spécifique à l'auto-entrepreneuriat).

Cependant les sources statistiques disponibles actuellement (l'enquête emploi, la base non-salariés, base tous salariés, base artistes-auteurs) ne permettent pas de couvrir tous les aspects du non-salariat. Un premier contact avec les organismes producteurs de données a été entrepris afin d'étudier la possibilité d'apparier les différentes sources de données.

Calendrier : 2023-2025

Valorisation envisagée : Culture études en 2025

1.4. Changement de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : impacts du passage à la PCS 2020 sur le périmètre des professions culturelles et artistiques

Pour déterminer annuellement les effectifs et caractéristiques des professionnels de la culture, l'enquête Emploi est la source de référence et la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permet de produire des indicateurs par famille de professions culturelles ou artistiques et par profession détaillée. Or cette nomenclature PCS a été modifiée : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020,

l'enquête emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

Comme d'une part il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 et que d'autre part des codes détaillés de la PCS 2020 a priori culturels incluent aussi des professions non culturelles ni artistiques, un suivi manuel des libellés de professions a été effectué dans l'enquête Emploi 2021 de façon à leur affecter un code PCS 2003.

La publication d'un Culture-Méthodes permettra d'expliquer les codifications manuelles réalisées dans l'enquête emploi 2021 et selon quels critères. Elle présentera également comment de nouveaux agrégats et sous-agrégats de professions culturelles et artistiques ont pu être constitués à partir de la PCS 2020.

Calendrier : 2024-2025

Valorisation envisagée : Culture méthodes.

1.5. Participation aux travaux d'observation de la sous-commission d'observation de l'emploi, instance du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) *(nouveau)*

Dans le cadre de son rôle de secrétariat conjoint, le Deps participe aux travaux d'observation de la sous-commission d'observation de l'emploi, instance du Conseil national des professions du spectacle (« CNPS », décret n°2013-353 du 25 avril 2013). En 2023, cette sous-commission a mis en place un tableau de bord annuel regroupant des indicateurs sur la situation des entreprises et de l'emploi au sein des secteurs du spectacle vivant et enregistré.

La sous-commission du CNPS s'est fixée comme objectif de progresser sur la connaissance des parcours professionnels des artistes et des techniciens, et d'approfondir le travail d'observation donnant lieu au tableau de bord annuel.

Dans ce cadre, le pôle emploi, formation, insertion travaillera à plusieurs entrées du tableau de bord annuel en 2024 : d'une part l'insertion professionnelle, et d'autre part la diversité des formes d'activité et la pluriactivité, tant du point de vue des effectifs que des revenus associés.

La population des professionnels de la culture connaît en effet des formes d'activité variées et se caractérise par une pluriactivité importante, de sorte que pour décrire exhaustivement l'emploi culturel et les revenus associés, un appariement entre plusieurs sources est nécessaire. Le Deps instruira la possibilité d'apparier la base tous salariés de l'Insee (BTS), construite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN), qui renseigne sur les salariés permanents et intermittents, avec la base des non-salariés de l'Insee, et la base des artistes-auteurs obtenue dans sa convention d'échange de données avec la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision (Disep) à l'Ursaff Caisse nationale.

En ce qui concerne les revenus des professionnels de la culture, une spécificité tient au régime de l'intermittence. Les données de Pôle Emploi devenu France Travail permettent de renseigner ces montants perçus et ainsi de compléter les informations de revenus de la population que l'on veut décrire. Une convention devra être proposée à France Travail par le Deps.

Calendrier : 2024

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du Département, enrichissement des publications annuelles du Deps (point 1.2)

2. Analyse des revenus et de l'activité des artistes-auteurs

2.1. Observatoire de la situation socio-économique des artistes-auteurs

En réponse aux recommandations du rapport de Mission établi en 2019 par Bruno Racine (voir *L'auteur et l'acte de création*) et dans le cadre du « Plan artistes-auteurs », le Deps doit mener une analyse approfondie sur la population des artistes-auteurs (évolution des effectifs, des profils sociodémographiques, des revenus artistiques, etc). Celle-ci prolongera les analyses menées depuis une dizaine d'années par le Département sur ces populations à partir des exploitations récurrentes (et rétrospectives, depuis 1979) des données statistiques émanant des deux organismes gestionnaires de leur régime spécifique de sécurité sociale (Maison des artistes et Agessa).

Dans le cadre du transfert de ces données statistiques à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) devenue Urssaf Caisse nationale, effective depuis janvier 2020, et de l'élaboration de nouvelles nomenclatures de saisie annuelle des revenus artistiques par les artistes-auteurs, le Département participe, aux côtés de la Direction Générale de la création artistique (et en collaboration avec les autres DG concernées, l'Urssaf, la Direction de la sécurité sociale et l'ensemble des représentants des organisations professionnelles), à de nombreux groupes de travail visant à garantir la qualité des informations recueillies lors des déclarations annuelles et donc, celle des futures analyses qui seront conduites sur cette base.

Une convention de transmission annuelle de ces données au Département a été établie avec le service statistique (DISEP) d'Urssaf caisse nationale en 2022. Les premières données, concernant les années 2019 à 2021, ont été transmises à la fin de l'année 2022 et les données concernant l'année 2022 ont été transmises à la fin de l'année 2023.

Avec l'apport de ces nouvelles données actualisées transmises par l'Urssaf caisse nationale et en lien avec les bases historiques Maison des artistes/Agessa, le Deps s'attachera à l'étude suivante :

2.1.1. À partir des données produites par Urssaf caisse nationale sur les années de transition (2019 à 2023 ou 2024) (*en cours*)

Pendant la période transitoire (i.e. avant implémentation des nouvelles nomenclatures de saisie des revenus artistiques dans les bases Urssaf), les données statistiques sur les artistes-auteurs qui seront transmises au Deps ne seront que très partiellement exploitables, du fait notamment de l'absence de la mention de la profession des individus répertoriés. Il est convenu toutefois qu'au moyen d'un identifiant anonymisé, le Département poursuit son analyse de la situation et des revenus artistiques des auteurs repérés dans les anciennes bases Maison des artistes/Agessa (avec la mention de leur profession d'auteur), c'est-à-dire environ 60 000 individus. Parallèlement, l'étude de l'évolution des différents types de revenus, dont les revenus artistiques, est possible, mais sans pouvoir les rattacher à un type d'activité précis. Un

rapport a été produit en ce sens concernant les données 2019-2021 et celui-ci va être mis à jour incluant les données 2022.

Calendrier : T1 2024

Valorisation envisagée : rapport dans le cadre de l'Observatoire des revenus et de l'activité des artistes-auteurs et présentation orale des résultats dans le cadre des différents groupes de travail.

2.1.2. À partir des données produites par Urssaf caisse nationale sur l'année 2023 (*nouveau*)

Suite à cette période transitoire, la nomenclature des activités et professions ayant été implémentée dans la plateforme de saisie de l'Urssaf à partir de 2023, les données permettront une exploitation plus fine, prenant justement en compte les activités et professions des artistes-auteurs. Les données concernant l'année 2023 devraient être transmises par l'Urssaf à la fin de l'année 2024. Dès lors, il sera possible d'actualiser les différentes publications produites par le Deps au sujet des artistes-auteurs : chiffres-clés, observatoire de l'égalité hommes-femmes, etc. De plus, par rapport aux différentes études précédentes produites à partir des données de la Maison des artistes et de l'Agessa, celles tirées des données transmises par l'Urssaf permettront d'approcher une population plus vaste (la distinction entre affiliés et assujettis n'étant plus opérante dans cette base de données), de même que l'ensemble des revenus perçus par les individus, au-delà des seuls revenus artistiques.

Calendrier : Fin 2024 – début 2025

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du Département, enrichissement des publications annuelles du Deps.

3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail

3.1. Panorama de l'enseignement supérieur, à partir du dispositif SISE (*enrichissement*)

Afin de disposer d'une vision précise des personnes suivant une formation initiale ou continue au sein de l'enseignement supérieur, le Deps a rejoint en 2017 le Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) piloté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le dispositif SISE concerne l'ensemble des personnes suivant une formation supérieure en France. Le Deps est en charge de ce dispositif pour le périmètre artistique et culturel, SISE-Culture. Ce dispositif (qui se substitue à l'ancienne enquête dite « 48 ») recense l'ensemble des étudiants dans les écoles publiques et privées spécialisées dans l'enseignement artistique et culturel. Le second volet de l'enquête SISE permet de recenser les diplômés des écoles inscrites dans le dispositif en n-1. Ce dispositif permet chaque année d'avoir une vision précise de tous les étudiants inscrits et diplômés dans une école relevant du champ artistique et culturel et non plus seulement ceux des écoles relevant du ministère de la Culture (dites écoles de l'ESC).

A partir de 2024, le Deps se charge, en plus du suivi du recueil des données SISE, de l'actualisation des nomenclatures de diplômes des écoles du périmètre SISE-Culture, tout en suivant la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme dédiée à la transmission des informations par les écoles (Pepsise).

L'objectif principal de 2024 concernant les remontées SISE consiste en l'amélioration qualitative des données récoltées pour le volet SISE Culture Inscriptions, et l'augmentation du taux de participation des écoles pour le volet SISE Culture Diplômés.

Suite au travail mené en 2023 sur l'ensemble des formations artistiques et culturelles, au-delà du seul périmètre SISE-Culture, un approfondissement des résultats concernant les inscriptions effectuées dans un établissement public ou privé est envisagé pour 2024, ainsi qu'un focus particulier sur les formations musicales (intégrant la répartition genrée des formations).

Mode opératoire : en interne et en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Calendrier : actualisation annuelle des bases

Valorisation envisagée :

- note interne et retour aux établissements enquêtés en octobre de chaque année pour l'enquête SISE Culture Inscriptions (année n),
- note interne pour les diplômés des écoles de l'ESC en fin d'année (année n-1), selon les résultats obtenus sur les formations se déroulant dans un établissement public ou privé, ainsi que sur les formations musicales, une valorisation dans une des collections du Deps sera envisagée.

3.2. L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sur le marché du travail (*enrichissement*)

Comme chaque année depuis 2008, une enquête est menée auprès de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (une centaine d'établissements relevant du ministère de la Culture et délivrant des diplômes dans les domaines du patrimoine, des arts plastiques, de l'architecture, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel). Elle permet d'évaluer l'insertion de ces diplômés trois ans après l'obtention de leur diplôme, ainsi que leurs conditions d'emploi (statut d'emploi, volume horaire de travail, adéquation de l'emploi avec la formation suivie, etc).

Par ailleurs, un rapprochement avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) pour une participation renforcée à l'enquête Génération est à l'œuvre. Cette collaboration, qui fait suite à une première extension de l'enquête Génération 2004 concernant les diplômés de la Culture, nous donnera l'opportunité d'affiner considérablement nos connaissances sur les parcours d'insertion de ces nouveaux entrants tout en nous permettant de comparer ces parcours avec ceux des diplômés des autres secteurs.

Enfin, les enjeux de connaissance des parcours d'insertion des diplômés dans le secteur culturel se portent au-delà des 3 ans suivant l'obtention du diplôme. Un point d'observation à 10 ans – même s'il pose des défis méthodologiques importants – permettrait d'apporter des éléments nouveaux.

Trois types de travaux seront donc menés en 2024-2025.

a) [Renouvellement de l'enquête auprès des diplômés 2020 et 2021 de l'enseignement supérieur Culture \(dite enquête DESC\)](#)

Calendrier : S1 2024 pour les diplômés de 2020.

Valorisation : différentes publications et contributions. Publication dans le rapport annuel de performance du ministère de la Culture (objectif 1.1). Envoi des données aux écoles pour évaluation par le HCERES.

b) [Mise en œuvre d'un sur-échantillon Culture dans la future enquête Génération 2021 conduite par le Céreq \(en 2024\)](#)

Le sur-échantillon sera constitué de l'ensemble des sortants des formations supérieures dans le domaine artistique et culturel (périmètre SISE-Culture).

Calendrier : participation à l'élaboration du questionnaire / Enquête de terrain (2024).
Transmission des données en 2025.

c) [Accompagnement méthodologique de la DG2TDC pour une analyse de l'insertion à 10 ans](#)

Calendrier : 2024.

3.3. [Étude sur l'accueil des étudiants en situation de handicap dans les établissements d'ESC \(nouveau\) demande DG2TDC](#)

La réflexion sur la faisabilité d'une telle étude pourra s'engager en 2024.

Calendrier : 2024.

4. [Études et recherches sur des professions particulières](#)

La mobilisation de différentes sources statistiques demeure souvent insuffisante pour apporter une connaissance fine et exhaustive des conditions d'exercice des professions artistiques et culturelles. Des enquêtes monographiques, le plus souvent fondées sur une interrogation directe des professionnels concernés, sont donc nécessaires.

Plusieurs projets de recherche sont actuellement en cours ou projetés pour 2024-2025.

4.1. [Les professionnels de la conservation-restauration du patrimoine \(en cours\) demande DGPA](#)

À la demande et en étroite collaboration avec les services de la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA), le Deps a engagé une réflexion approfondie sur les professionnels de la conservation-restauration intervenant dans les différents domaines patrimoniaux (archéologie, archives, musées, monuments historiques, livre). Après une étude préalable (2017-2018) qui a permis de produire un cadre de compréhension général des transformations récentes ayant affecté l'activité de ce secteur et le groupe des restaurateurs, deux volets complémentaires d'étude ont été menés : un volet d'étude économique, réalisé en interne (DGPA et Deps), visant à retracer l'évolution économique (âge des entreprises, activité principale, effectif, chiffre d'affaires, ratios) du secteur de la conservation-restauration (dans

les domaines musées, MH, archéologie, archives, livre) à partir de données entreprises (Esane) et de données administratives ; un volet d'étude sociologique fondé sur une enquête qualitative auprès d'un échantillon diversifié de professionnels de la restauration, visant à dresser un état des lieux approfondi des conditions d'exercice de ce métier. Y sont détaillées les conditions de formation initiale/continue, l'ensemble des activités, les revenus, les clientèles (publiques et privées), le rôle et les effets de la commande publique, les conditions d'emploi et de travail, les représentations qu'ont ces professionnels de leur métier et de ses perspectives d'avenir. La réalisation de ce volet, désormais achevée, a été confiée à un laboratoire de recherche (Centre de sociologie des organisations, CNRS-Sciences Po). La publication d'une synthèse de ces recherches est en cours de finalisation, en collaboration avec les chercheurs de cette équipe.

Calendrier : 2024.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du département

4.2. Les reconfigurations du travail des archives : trajectoires, rapport au travail et légitimité des archivistes face à l'informatisation d'un monde professionnel *(en cours) demande DGPA*

Cette recherche, menée en partenariat avec la DGPA (Service Interministériel des Archives de France) et le Département du Calvados, interroge les transformations en cours du travail archivistique et ses effets sur les contours et l'organisation du groupe professionnel des archivistes. Elle cherche à mieux comprendre, au moyen d'une approche diachronique attentive aux trajectoires professionnelles des individus, l'ensemble des évolutions du métier d'archiviste et la perception qu'ont les archivistes eux-mêmes de ces reconfigurations qui touchent directement leur travail et leur identité professionnelle.

Elle est fondée sur une enquête qualitative par entretiens en face-à-face et par observations, menée dans plusieurs services d'archives départementales. Sa réalisation a été confiée au Laboratoire CERREV de l'Université de Caen. Le rapport final a été rendu par l'équipe de recherche à la fin de l'année 2023. Il est désormais en phase de relecture, en vue d'une publication éventuelle par une maison d'édition scientifique.

Calendrier : 2024

Valorisation envisagée : publication prévue sur le portail FranceArchives et dans les collections du département.

4.3. Le groupe professionnel des guides-conférenciers *(en cours) demande DGPA*

Au cours des dix dernières années, la profession de guide-conférencier a subi des transformations de grande ampleur sous l'influence, notamment, de modifications statutaires (Décret d'août 2011 instaurant un statut de guide-conférencier, suivi par une réforme des formations spécialisées). Ces changements intervenaient en réponse aux préconisations d'un rapport d'étude réalisé en 2008 à la demande de la Sous-Direction du Tourisme du ministère de l'Economie et des Finances et ayant mis en lumière l'extrême hétérogénéité des profils des

professionnels en charge des visites patrimoniales et celle des conditions d'exercice de leur métier.

Plus de dix ans après ce premier état des lieux et dans un contexte professionnel particulièrement tendu (conséquences de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux patrimoniaux, nouvelles formes de concurrence liées au développement du numérique dans les pratiques de visite ...), la réalisation d'une nouvelle enquête a été confiée à des chercheurs du Centre de recherches droit et territoires (Université Reims Champagne Ardennes). Une exploitation des sources statistiques disponibles a été conduite (source préfectorale, bases Tout salariés) ainsi qu'une enquête qualitative (entretiens après de professionnels, observations lors de visites). Le rapport de recherche est en cours de rédaction.

Calendrier : 2024.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du département.

4.4. Inégalités de genre et carrières dans l'architecture (*en cours*)

Pour valoriser et soutenir l'Architecture en France, le ministère de la culture a créé en 2021 un Observatoire de l'économie de l'architecture. Engagé avec l'ensemble des organisations de la profession - au premier chef le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) – ce nouvel outil doit dresser un panorama de la filière pour mieux connaître la profession d'architecte dans sa diversité, ses activités, ses modalités d'exercice et son économie.

Eu égard aux différences identifiées entre les femmes et les hommes architectes - parcours professionnel, revenus, visibilité etc. -, et au sein des populations de diplômés en architecture, la question de l'égalité femme-homme est un enjeu important pour cet Observatoire, d'autant que les approches genrées des pratiques de l'architecture font l'objet d'une attention croissante de la part des milieux de la recherche scientifique et des professionnels eux-mêmes.

Aussi, il apparaît nécessaire de procéder à un état des lieux exhaustif et de réunir l'ensemble des données disponibles pour comprendre les phénomènes à l'œuvre. Par ailleurs, des explorations réalisées ces dernières années méritent d'être évaluées.

Ainsi un projet de recherche sur trois ans est envisagé, dont la première étape consiste en un diagnostic et le traitement des données quantitatives de ce projet d'envergure. Une convention a donc été signée entre l'Observatoire de l'économie de l'architecture, le Deps et le Laboratoire espaces travail (LET) de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSA PLV) afin de mener à bien cette recherche. Dans ce cadre, le Deps pilote la recherche en lien avec l'Observatoire et apporte un soutien méthodologique aux chercheuses du LET en charge de l'enquête.

Calendrier : Réalisation d'un état des lieux des données disponibles et d'une enquête par questionnaire auprès de plusieurs générations de diplômés d'état en architecture (2024).

Valorisation envisagée : en cours de définition

4.5. Inégalités des parcours professionnels des intermittents du spectacle au prisme du genre (nouveau)

L'objectif de cette étude sera de mettre l'accent sur les inégalités professionnelles que peuvent rencontrer les femmes en début de carrière, c'est-à-dire dès l'entrée sur le marché du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Pour cela, elle s'intéresse à l'accès à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10 en prenant en compte les inégalités entre les femmes et les hommes dans cet accès. Une attention particulière sera accordée aux secteurs et professions concernés par l'existence d'un grand nombre d'allocataires abandonnant leurs carrières d'intermittents après seulement quelques années de présence sur le marché. Il s'agit ici de voir si les femmes intermittentes du spectacle sont plus souvent concernées par des sorties précoces du secteur et si c'est le cas, dans quels délais. On cherchera à relever les difficultés que peuvent avoir les femmes pour se maintenir dans le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel et pour ouvrir un droit à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10. Convention en cours avec Pôle emploi.

Calendrier : 2024-2025

Valorisation envisagée : publication prévue dans les collections du département.

4.6. Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes intermittents du spectacle (nouveau)

Cette étude a pour objectif de mesurer l'ampleur de l'hétérogénéité des conditions d'emploi et de travail des intermittents du spectacle dans une perspective de genre. Elle cherche à mettre l'accent sur les écarts de salaire entre les femmes et les hommes intermittents du spectacle en prenant en compte la diversité des trajectoires professionnelles. Elle prend appui sur les données de la base tous salariés. Ne sont retenus que les intermittents du spectacle qui travaillaient régulièrement dans le secteur de spectacle et de l'audiovisuel afin d'éviter de trop grands écarts de conditions d'emploi et ainsi de mieux mesurer les écarts de salaire. L'accent sera également mis sur les revenus perçus en dehors des secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Calendrier : T2 2024

Valorisation envisagée : Culture études.

4.7. Les danseurs de ballets (nouveau) *Inspection de la création artistique*

Cette étude porte sur le modèle économique des compagnies de ballet en France et sur les perspectives de soutien et de sécurisation de ces entités par l'Etat et les partenaires publics. Il s'agit d'une mission d'étude prise en charge par l'inspection de la création artistique. Dans ce cadre, le Deps apporte un soutien méthodologique pour la réalisation du questionnaire d'enquête.

5. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières

- Participation régulière au groupe de travail « observation de l'emploi » du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et réalisation du bilan annuel des aides versées au titre du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).
- Contribution aux activités de l'Observatoire de l'économie de l'architecture (cf 4.4), notamment participation régulière aux commissions thématiques socio-démographie de la filière et formations ainsi qu'au conseil scientifique de l'Observatoire.
- Participation au Comité scientifique et de pilotage de la nouvelle enquête jeunes et orientation 2023 de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale).
- Contributions aux différentes publications annuelles du Deps, notamment 3 fiches publiées au sein des *Chiffres-clés de la culture* : « Emploi culturel », « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture » et « Enseignement supérieur et insertion professionnelle des diplômés », *l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes* de même que *l'Atlas Culture des territoires*.
- Participation au conseil scientifique du CNM-Lab.
- Dans le cadre de la sous-commission emploi, participation à un groupe de travail rassemblant les producteurs de données (Deps, audiens, Unédic, France travail services, Dares) pour travailler sur les parcours des sortants des secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Pôle « Socialisation et participation culturelles »

Le pôle « Socialisation et participation culturelles » a pour mission de concevoir, de conduire et d'analyser les enquêtes, recherches et études portant sur la formation des goûts et la familiarité aux univers culturels (pratiques, consommations culturelles et usages numériques) dès les plus jeunes âges.

Ce pôle porte une attention particulière aux inégalités sociales (âge, génération, genre, origine ethno-nationale, origine sociale, etc.). Ses travaux ont à cœur de tenir compte des transformations structurelles de la population résidant en France, mais aussi des évolutions de l'offre culturelle et des flux culturels globaux, notamment liés au numérique.

Dans ce cadre, le pôle est amené à organiser ou co-organiser des colloques scientifiques afin de favoriser la sédimentation et la circulation des connaissances, ainsi que leur mise en débat.

1. Exploitations de l'enquête Pratiques culturelles 2018

1.1. Harmonisation des six bases de données Pratiques culturelles (France métropolitaine et DROM) (*en cours*)

L'ambition est d'harmoniser les six bases de l'enquête Pratiques culturelles (France métropolitaine et DROM) afin de rendre possibles des exploitations à l'échelle du territoire national et de produire une documentation commune (questionnaire et dictionnaire des variables de la base de données fusionnées).

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : mise en ligne de la base de données fusionnée et de la documentation sur Progedo-Quetelet

1.2. Mise à disposition des résultats de l'enquête Pratiques culturelles 2018 sur le site du ministère (*en cours*)

La question de la mise à disposition des données de l'enquête Pratiques Culturelles et de ces résultats est une question fréquente. Plusieurs solutions techniques ont été mises en œuvre au fil du temps (CD-ROM en 1997 et site dédié en 2008). Dans une dynamique innovante, la refonte et l'alimentation de la page dédiée à l'enquête Pratiques Culturelles sur le site du ministère de la Culture permettrait d'aboutir à une meilleure visibilité de l'enquête et de ses résultats et aussi contribuerait à davantage d'interactivité pour les usagers (chercheurs, acteurs culturels et institutionnels, journaliste, grand public etc...). Dans un premier temps, une mise à disposition des tableaux de données est envisagée sur le site du ministère de la Culture.

Calendrier : T1 2024 (champ France métropolitaine)

Valorisation envisagée : Diffusion des tableaux sur le site du ministère de la Culture et ajout d'un QR Code (qui renvoie aux tableaux) dans l'ouvrage dédié à l'appel à propositions de recherche portant sur l'enquête Pratiques culturelles 2018.

1.3. Exploitations thématiques de l'enquête Pratiques culturelles

Participation culturelle des familles (ou à l'heure des enfants) *(en cours)*

L'édition 2018 de l'enquête sur les pratiques culturelles, grâce à la taille de son échantillon, permet d'approcher la population des familles (adultes en couple ou seuls ayant des enfants à charge). Ce focus spécifique permettra d'observer les comportements culturels spécifiques liés à la présence d'enfants. Si la pression temporelle augmente avec la naissance d'enfants, de nouvelles pratiques se développent chez les adultes dans le cadre de la socialisation familiale.

Calendrier : fin de l'exploitation T1 2024

Valorisation envisagée : Culture études

Pratiques de lecture et d'écriture des jeunes à l'ère du numérique *(en cours)*

Les rapports à la lecture des jeunes font toujours l'objet d'une attention particulière, d'autant plus à l'ère des écrans. L'édition 2018 de l'enquête permet de rendre compte des liens entre les jeunes (15-24 ans) et le livre sous ses diverses formes (lecture papier ou écran, fréquentation des bibliothèques ainsi que pratique de l'écriture en amateur), et d'appréhender les modalités de la construction de soi en lecteur ou en lectrice à l'ère numérique, en documentant les rôles respectifs des principales instances de socialisation au livre que sont la famille et l'école.

Calendrier : T2 2024

Valorisation envisagée : article dans la revue Lecture Jeunesse (septembre 2024) + Culture Etudes

Transmissions culturelles *(nouveau)*

Un module sur les activités réalisées pendant l'enfance a été intégré à l'enquête. Ce module permettra de tester des hypothèses concernant les transmissions familiales, en fonction de la typologie qui sera retenue pour l'analyse d'ensemble des rapports à la culture issue de l'enquête 2018.

Calendrier : exploitation des données T4 2024

Valorisation envisagée : Culture études

Pratiques culturelles des séniors *(nouveau)*

Une exploitation de l'enquête sous l'angle des âges et tout particulièrement sur les pratiques culturelles des séniors est envisagée, explorant notamment leurs consommations de contenus culturels numériques et leurs usages des réseaux sociaux, articulés avec leurs autres comportements culturels (fréquentation des équipements, pratiques en amateur...). Ces questions seront bien entendu interrogées en fonction des caractéristiques sociodémographiques de cette population.

Calendrier : exploitation des données T4 2024

Valorisation envisagée : Culture Etudes

Attachement aux pratiques culturelles *(nouveau)*

Des questions sur l'attachement sont posées dans chaque module de l'enquête 2018. Nous nous proposons d'analyser ces questions en fonction des principales variables socioéconomiques, et d'interroger la hiérarchie des pratiques en comparant ces questions avec l'intensité des pratiques.

Calendrier : exploitation des données T4 2024

Valorisation envisagée : Culture études

1.4. Appel à proposition de recherche

Pratiques culturelles dans les DROM *(en cours)*

Un appel à propositions de recherche a été publié par le Deps pour organiser la diffusion de l'enquête 2019-2020 sur les pratiques culturelles dans les DROM au sein de la communauté académique et afin d'en structurer l'exploitation. Trois projets ont été retenus et une réunion de lancement sera programmée en janvier-février 2024. Les trois projets de recherche devraient s'étaler sur 24 mois.

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : ouvrage collectif

2. Rapport des Français à la culture

2.1. La vidéo amateur à l'épreuve de la plateformes *(en cours)*

Ce projet de recherche porte sur la production et la consommation de vidéos amateurs en ligne ayant pour vocation de diffuser des savoirs ou de former à des savoir-faire. Les vidéos « amateurs » sont entendues comme des vidéos produites hors de tout contexte professionnel ou institutionnel, et consommées dans un cadre privé. Elles sont très hétérogènes en termes de domaines (du tutoriel pratique à la chaîne culturelle ou scientifique) mais présentent un certain nombre de caractéristiques communes : durées courtes, accessibilité permanente, hybridation des supports de présentation. Ces vidéos amateurs articulent l'écrit/l'image/le son et proposent des combinaisons nouvelles du « dire » avec le « montrer » et le « faire ». Aucune recherche n'a encore porté sur cette nouvelle grammaire d'expression qui apparaît pourtant fort riche et complexe.

Calendrier : finalisation des travaux en 2025

Valorisation envisagée : En attente d'expertise du manuscrit

2.2. Approches socio-économiques et mesures de la diversité culturelle : L'exemple des services de mise à disposition de musique en ligne (*en cours*)

Le Deps soutient un travail doctoral portant sur la diversité consommée sur les plateformes de mise à disposition de musique en ligne. Ce projet de recherche vise à fournir une mesure de la diversité culturelle sur ces plateformes. Avec l'aide des indicateurs de diversité créés, et des données de pratiques d'écoutes de musique enregistrée, une mesure de la diversité consommée sera proposée. Partenariat : Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : Chapitre dans un *Questions de culture* faisant suite au colloque Culture en régime numérique

2.3. Enquête baromètre : fréquentation des équipements culturels (*en cours*) demande SG, DG

Des questions portant sur la fréquentation des Français des équipements culturels et plus particulièrement des lieux de spectacle vivant et du cinéma sont ajoutées à une enquête barométrique existante (Crédoc : Conditions de vie et aspirations) afin de fournir des taux de fréquentation à un instant T. et de disposer de points d'observation intermédiaire à l'enquête décennale. L'enquête est administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : réception du rapport le 19/01/2024, reprise des résultats et rédaction d'un CE pour T1 2024

Valorisation envisagée : Culture Etudes.

2.3. Etude sur l'usage des contenus culturels en ligne (*nouveau*) demande DG2TDC et SNUM

La réflexion sur la faisabilité d'une telle étude pourra s'engager en 2024.

Calendrier : 2024.

3. ELFE : cohorte de naissance française

3.1. Suivi du projet ELFE (*régulier*)

Le Deps est membre du groupe de travail socialisation/éducation et à ce titre contribue en continu à la rédaction des questionnaires. Il est par ailleurs partenaire financier du groupement d'intérêt scientifique (GIS) ELFE.

Calendrier : en continu (travail structurel)

3.2. Suivi et animation de la Plateforme PANELS (Deps/Ined/ELFE) (régulier)

L'Institut National d'Etudes Démographiques (Ined), ELFE et le Deps se sont associés pour créer une plateforme de soutien au traitement des données ELFE sur les sujets traitant de la socialisation culturelle.

Cette plateforme a pour activités :

- Le financement de contrats post-doctoraux,
- Le lancement d'appels à projets de recherche,
- L'animation de séminaires de travail commun aux équipes,
- La mise en commun des outils statistiques créés par les équipes de recherche.

Cette plateforme est dotée :

- D'un comité scientifique composé de chercheurs et éventuellement de représentants des grandes institutions de recherche françaises (CNRS, Ined, EHESS...) ou étrangères,
- Et d'un comité de suivi, composé de personnels du Deps et de la cohorte ELFE et placé sous la responsabilité conjointe de la cheffe du Deps et de la directrice de la cohorte ELFE. Ce comité est pérenne et doit se réunir au moins deux fois par an.

Calendrier : en continu (travail structurel)

3.3. Exploitation des données du panel ELFE (en cours)

La cohorte ELFE fournit des informations sur les univers culturels des enfants à 5,5 ans (temps écran, lecture, écoute de musique enregistrée, pratiques encadrées) qui seront analysées pour fournir une description et une analyse des rapports à la culture des enfants à cet âge.

Calendrier : T2 2024

Valorisation envisagée : Culture études

Par ailleurs, une exploration des données de l'enquête ELFE à 7,5 ans sera effectuée pour prolonger les analyses précédentes.

Calendrier : démarrage 2e semestre 2024

Valorisation envisagée : Culture études

3.4. Appel à proposition de recherche « Elfe Panels » (en cours)

Le Deps finance un appel à projet de recherche à partir des données ELFE. Trois projets sont sélectionnés, le démarrage des travaux débutant en 2023 pour 24 mois. Les projets sélectionnés sont :

- Climats culturels familiaux et sens de la justice des enfants (CCFSJE, Deles/Diter/Pagis) ;
- Savoir-chanter. Interroger la construction sociale des dispositions et des rapports au chant durant l'enfance. (Desmitt/Deslyper/Guittet/Eloy/ Kechichian) ;

- Formes familiales d'accumulation et de transmission du capital culturel (Coulangeon/Pereira).

Calendrier : les travaux seront finalisés en 2025

Valorisation envisagée : En attente de l'expertise de la qualité des travaux

4. Education artistique et culturelle (EAC)

4.1. Éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (*régulier*) *demande DG2TDC*

Les Ministères de la Culture et de l'Éducation nationale s'associent pour poursuivre l'observation de l'offre d'éducation artistique et culturelle en école et au collège qui depuis 2019 était alimentée par une enquête par questionnaire à destination des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements. L'enquête précédente n'étant pas renouvelée, l'étude de l'offre EAC en milieu scolaire passera désormais par l'exploitation des données administratives remontant de la plateforme Adage : nouvelle plateforme de pilotage de l'EAC en milieu scolaire gérée par le ministère de l'Éducation Nationale.

4.2. Exploitation de ADAGE : action utilisant la part collective du pass Culture (*en cours*)

Publication exploitant les données d'Adage

Calendrier : T1 2024

Valorisation envisagée : Publication Deps

5. Rapport des jeunes à la culture

5.1. Enquête Génération 2021 (*en cours*)

Ce projet de recherche vise à approfondir la connaissance des modalités de la socialisation infantile dans les sociétés contemporaines, en proposant de restituer les processus de constitution des pratiques culturelles, des pratiques ludiques et des dispositions morales d'un ensemble socialement diversifié d'enfants, processus appréhendés dans la durée et autour de l'âge-charnière de 10 ans. La recherche prend appui sur deux cohortes et sera qualitative. Elle sera notamment menée auprès de 50 familles aux profils sociaux et migratoires variées, ayant un enfant né en 2001 (parallèle à la cohorte ELFE), et qui sont enquêtées de manière longitudinale et qualitative depuis lors.

Calendrier : finalisation des travaux en 2025

Valorisation envisagée : En attente de l'expertise de la qualité des travaux

5.2. La transmission précoce du sentiment national au sein de la famille (*en cours*)

Étude qualitative sur la socialisation politique précoce à travers les produits et consommations culturelles. Dans un contexte où les grands enjeux politiques auxquels doit faire face l'humanité – au premier chef la crise écologique – requièrent des formes de gouvernance pluri-scalaires et notamment mondiales, les citoyen.nes demeurent largement socialisé.es à un monde cloisonné en nations. Dès la petite enfance, ils et elles viennent à considérer ce découpage national comme naturel. Ils et elles se sentent « appartenir » à leur nation ; et le plus souvent, sont convaincu.es que celle-ci est préférable à celle des autres. Mais nous manquons de travaux sur les façons dont ce sentiment national leur est transmis, en particulier dans le cadre familial. De fait, enquêter en milieu familial comporte de vrais défis méthodologiques, que ce projet entend relever. Il s'agira d'interviewer des parents et des jeunes enfants (choisis pour la variété de leurs propriétés sociales), à plusieurs reprises, afin qu'ils retracent les situations au cours desquelles la question de l'appartenance nationale de la famille est mise en jeu, de façon à prendre la mesure de la place du « sentiment national » dans les relations entre parents et enfants et des conditions de sa transmission à travers les lectures, les consommations culturelles, l'usage des langues, etc.

Calendrier : finalisation des travaux en 2025

Valorisation envisagée : En attente de l'expertise de la qualité des travaux

5.3. Le soft power à l'épreuve du terrain (*nouveau*)

Perceptions croisées des représentations Corée du Sud/France chez les jeunes à travers leurs consommations culturelles (du côté de la France). Une très large littérature a investigué la contribution des produits culturels, notamment depuis l'avènement des réseaux socio-numériques, à la construction d'une représentation du monde désirable. La notion de soft power a été utilisée pour décrire cette forme d'influence "douce" : le large succès de cette notion, devenue très prisée du débat public, est inversement proportionnel au faible nombre d'études empiriques qui l'ont mise à l'épreuve. C'est ce que cette étude entend tenter dans le cas des relations France/Corée du Sud. La subvention du ministère de la Culture porte sur la partie française, et une subvention de l'Association for Korean Studies doit financer la partie sud-coréenne.

Calendrier : 2027

Valorisation envisagée : En attente de l'expertise de la qualité des travaux

5.4. Pass Culture (*en cours*)

Avec la sortie du pass Culture de la première cohorte de jeunes bénéficiaires à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations culturelles dans le cadre du dispositif. Quatre projets concernant le pass Culture sont programmés :

- Gestion de la base de données du pass Culture et mise en place d'une chaîne de production :
 - o Documentation, nettoyage et maîtrise ;

- Définition d'indicateurs statistiques et mise en place d'une chaîne de production sur ces indicateurs ;
- Mise en place d'extractions accompagnées d'une documentation à destination des utilisateurs selon les besoins d'étude.
- Exploitation de la base de données du pass Culture : les analyses porteront sur le suivi des comportements et des pratiques culturelles de la première cohorte de bénéficiaires du pass Culture (sortie du dispositif en juin 2023) et permettront la réalisation d'une cartographie des bénéficiaires et des non-bénéficiaires.
- Panel Depp (ministère de l'éducation nationale) : le Deps a demandé un ajout de deux questions concernant l'utilisation du pass Culture par les jeunes, la consommation et les freins à l'utilisation du dispositif.
- Dans le cadre de la mission d'évaluation de la part individuelle du pass Culture confiée à l'IGAC par le Cabinet et de l'ouverture d'une enquête de la Cour des Comptes visant à établir un premier bilan du pass Culture, le Deps met en place un dispositif d'enquête en ligne auprès de plusieurs milliers de jeunes âgés de 18 à 21 ans. Cette enquête permettra notamment de mieux connaître les usages du pass Culture et décrire les non-bénéficiaires du dispositif.

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : Publications Deps

5.5. Enquête sur les univers culturels des jeunes à la culture *(nouveau)*

Le Deps souhaite relancer une grande enquête sur les univers culturels des jeunes, en collaboration avec la Depp, sur le modèle de ce qui avait été fait précédemment. L'année 2025 sera consacrée à une étude de faisabilité (réflexion méthodologique, thématiques, constitution du comité scientifique et lancement des procédures Cnis).

Calendrier : en continu.

6. Participation à des grandes enquêtes

6.1. TeO2 *(en cours)*

Participation à l'exploitation du chapitre portant sur les langues et les pratiques culturelles dans l'ouvrage coordonné par l'Ined.

Calendrier : 2024

Valorisation envisagée : Chapitre dans l'ouvrage collectif dédié à la seconde édition de l'enquête TeO.

6.2. MFV2 *(nouveau)*

« Exploiter les données MFV-2 par une articulation avec les enquêtes qualitatives : comment rendre compte des pratiques langagières en contexte multilingue ». Ce chapitre qui sera

intégré dans un ouvrage collectif propose d'interroger les premiers résultats du deuxième volet de l'enquête Ined « Migrations Familles Vieillessement » (MFV-2) relatifs aux pratiques langagières en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion. Il s'agit plus particulièrement de s'intéresser à la pratique des langues créoles à base lexicale française par les populations enquêtées. L'objectif de cette contribution est de mettre en perspective ces résultats avec les recherches antérieurement menées sur ces territoires, pour montrer l'intérêt d'une articulation serrée, peu souvent effectuée dans la recherche, entre les approches quantitatives et les approches qualitatives sur la question des pratiques langagières.

Calendrier : exploitation des données en 2024

Valorisation envisagée : Chapitre dans l'ouvrage collectif dédié à la seconde édition de l'enquête MFV.

6.3. Panel Jeunes et Orientation de l'éducation nationale (*en cours*)

Cette enquête s'inscrit dans le panel d'élèves entrant en CP en 2011 de la Depp qui permet le suivi et l'évaluation des compétences cognitives et conatives en longitudinal d'une cohorte de 15 000 élèves qui, pour la majorité d'entre eux, étaient en classe de terminale à la rentrée 2022. Le but de l'enquête est d'interroger ces jeunes pour comprendre les déterminants de leur parcours d'orientation passé ainsi que leur projet professionnel à long terme et la façon dont ils se projettent après la sortie du second degré et dont ils préparent cette orientation. Elle contient des questions sur les pratiques culturelles. En outre, le Deps a demandé un ajout de deux questions concernant l'utilisation du pass Culture par les jeunes, la consommation et les freins à l'utilisation du dispositif.

Calendrier : 2024 – 2025 (en fonction de la disponibilité des données)

Valorisation envisagée : à voir en fonction de la qualité des informations (information utile pour l'évaluation du pass Culture + Culture étude éventuel)

6.4. SRCV : exploration de données sur les pratiques culturelles (*nouveau*)

SRCV : Statistiques sur les revenus et les conditions de vie des ménages est le volet français piloté par l'Insee, du dispositif d'enquête européen SILC (coordonné par EUROSTAT). Il s'agira d'un travail exploratoire à partir des questionnaires afin d'établir la base d'une future analyse sous l'angle de la participation culturelle et du bien-être. Le module européen participation sociale et vie culturelle est passé en 2022, le Deps devrait disposer des données au premier trimestre 2024.

Calendrier : 2025

Valorisation envisagée : Culture études (sous réserve de l'expertise des informations) 2025

6.5. TIC ménage : exploitation des pratiques en ligne (*nouveau*)

TIC ménage : Enquête annuelle auprès des ménages sur les technologies de l'information et de la communication est le volet français piloté par l'Insee, du dispositif d'enquête européen ICT

(coordonné par EUROSTAT). Il s'agira de mettre à jour les résultats des études précédentes sur les pratiques et les achats culturels en ligne, et de regarder ces résultats à l'aune de l'ensemble de l'union européenne.

En outre, le Deps proposera une contribution à l'Insee Références « l'économie et la société à l'ère du numérique - édition 2025 » à partir de l'exploitation du volet de question prévu sur les achats et l'information et la confiance dans les médias en général (sous réserve de l'expertise des questions).

Calendrier : 2024- 2025

Valorisation envisagée : Culture études (sous réserve de l'expertise des informations) 2025

6.6. Enquête Familles (*en cours*) demande DGLFLF

Des échanges sont en cours avec l'Insee pour instruire la possibilité d'insérer un module "langue" (3 questions dans l'idéal) dans l'enquête Familles 2025 adossée au recensement de la population. Les questions ont été introduites lors de la préparation des tests de l'enquête. L'arbitrage sur leur insertion dans l'enquête 2025 sera rendu en 2024 par l'Insee.

Calendrier : enquête prévue en 2025, exploitation des données en 2026

Valorisation envisagée : Culture études (à voir avec la DGLFLF)

6.7. Participation au comité scientifique de l'enquête Emploi du temps (*en cours*)

L'enquête « Emploi du temps » est une enquête de l'Insee auprès des ménages visant à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne (temps passé au travail, temps dévolu au travail domestique, temps consacré aux loisirs). Il s'agit de recueillir des informations précises sur l'usage que les individus font de leur temps. Elle fournit des éléments pour une année donnée mais permet surtout une mesure des évolutions sur longue période. Cinq enquêtes « Emploi du temps » ont déjà été réalisées par l'Insee, à un rythme approximativement décennal. La première a eu lieu en 1966 dans six villes du Nord et de l'Est uniquement, la dernière s'est déroulée en 2009-2010 et a couvert l'ensemble de la France métropolitaine et trois DROM (Guadeloupe, Martinique et La Réunion). L'enquête sera reconduite en 2025-2026.

Calendrier : en continu (enquête prévue en 2025-2026), traitement en 2027

Valorisation envisagée : à voir après réalisation de l'enquête et expertise des données.

6.8. Participation au panel de maternelle de l'Education nationale (*en cours*)

Dans la suite des travaux engagés en collaboration avec la Depp (autour des panels mais également du suivi de l'EAC), un nouveau partenariat sera tissé autour de la création par la Depp d'un panel de maternelle, dans lequel les questions culturelles tenteront de trouver leur place.

Calendrier : annuel

Valorisation envisagée : à voir dans la durée du panel

6.9. Suivi du projet EURO COHORT (*nouveau*)

L'enquête GUIDE (Growing Up In Digital Europe) / EuroCohort sera la première enquête comparative de cohorte de naissance sur le bien-être des enfants en Europe. Il s'agira d'une importante ressource de données longitudinales pour soutenir le développement des politiques sociales afin d'améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et de leurs familles à travers l'Europe pour de nombreuses années à venir. Elle aura lieu à l'horizon 2027. Une enquête Pilote au sein de 4 pays (Croatie, Finlande, France et Irlande) est actuellement en préparation et aura lieu en 2023. Le questionnaire comporte notamment des questions sur les loisirs et la culture.

Le volet français est assuré par l'Institut National d'Etudes Démographiques (Ined) : <https://eurocohort.site.ined.fr/fr/>.

Calendrier : en continu

Valorisation envisagée : à voir dans la durée du panel

7. Colloques et valorisations

7.1. Projet de colloque « Apprendre à aimer la culture » : socialisation culturelle et approches longitudinales (*nouveau*)

Dans la suite des projets financés dans le cadre de la plateforme PANELS et de l'ensemble des travaux quantitatifs et qualitatifs financés et/ou réalisés par le Deps, ce colloque voudra mettre l'accent sur les approches longitudinales de la socialisation culturelle, en discuter les concepts, les méthodes et les résultats. Ce colloque international devrait avoir lieu en 2026 ou 2027, et sa préparation débutera en 2024 (constitution du comité scientifique, recherche d'une université partenaire notamment)

La coordination scientifique de l'ouvrage est assurée par le Deps assisté d'un comité scientifique de chercheurs universitaires.

Calendrier : montage du colloque en 2024-2025, tenue du colloque en 2026 ou 2027.

7.2. Valorisation post-colloque *Culture & Émotions*

Le Deps et l'ENS de Lyon ont co-organisé en 2022 un colloque international à Lyon portant sur les liens entre culture et émotions. Un ouvrage qui assemble une douzaine de communications sera publié en 2024 dans la collection *Question de culture*. Une demi-journée de présentation débat de l'ouvrage sera organisée.

La coordination scientifique de l'ouvrage est assurée par le Deps, et des chercheurs universitaires (Université de Lille et ENS Lyon).

Calendrier : parution début 2024 d'un Question de culture.

Valorisation : T2 2024

7.3. Valorisation post-colloque *Enfance et Inégalités*

Suite au colloque *Enfance et Inégalités*, co-organisé par le Deps et l'université de Paris Cité (2019), le Deps et ENS Editions ont créé un partenariat pour la publication de la traduction de grands travaux de recherche internationaux en français. Le premier projet réalisé dans le cadre de cette collaboration est l'édition de la traduction de l'ouvrage *Unequal Childhoods : Class, Race and Family Life* d'Annette Lareau (Université de Pennsylvanie, USA), présente au colloque en 2019. Cet ouvrage retrace comment les enfants des classes moyennes blanches et noires aux Etats Unis sont socialisés différemment aux liens avec les institutions, la culture et l'école, et la manière dont cela affecte durablement leurs trajectoires de vie. Cet ouvrage propose une discussion de la formation précoce des habitus culturels et des inégalités afférentes.

La coordination scientifique de la traduction est assurée par le Deps et des chercheurs universitaires (Université Paris Cité et Université de Lille).

Une demi-journée de présentation débat de l'ouvrage sera organisée.

Calendrier : parution en septembre 2024.

Valorisation : T3 2024

7.4. Valorisation post-recherche portant sur l'Éducation artistique et culturelles : enjeux épistémologiques et politiques de l'évaluation

Le Deps a financé un long travail de revue de littérature et de réflexion autour des « bonnes pratiques » sur la question de l'évaluation de l'EAC (recherche placée sous la direction de Marie-Christine Bordeaux et Alain Kerlan).

La coordination scientifique de l'ouvrage est assurée par le Deps.

Calendrier : parution en 2024-2025

7.5. Valorisation post-appel à projets de recherche portant sur l'enquête Pratiques culturelles 2018

Un appel à propositions de recherche a été lancé par le Deps en 2020 pour solliciter et soutenir les exploitations de l'enquête Pratiques culturelles 2018 au sein de la communauté scientifique. Cet appel a tenté de couvrir le plus largement possible les dimensions de l'enquête, en matière de champs et de problématiques. En sus des données de l'édition 2018, les chercheurs ont eu accès – sur demande – aux données des éditions précédentes ainsi qu'à un pseudo-panel permettant de réaliser des analyses générationnelles. Des explorations qualitatives ont parfois complété les analyses de l'enquête quantitative. De cet appel à projet de recherche seront issus deux valorisations :

Un ouvrage collectif rassemblant les synthèses des contributions de la plupart des projets. Celui-ci devrait comprendre – sous réserve d’expertise et de validation par le Deps – des chapitres portant sur les thématiques suivantes :

- Les publics de la culture savante en France et aux États-Unis (porteur de projet : P. Coulangéon et S. Dorin)
- La culture à l'épreuve des festivals (porteur de projet : A. Djakouane et E. Négrier)
- La participation culturelle des immigrés et de leurs descendants (porteur de projet : P. Simon)
- La culture en extérieur (porteur de projet : H. Glévarec)
- La numérisation des loisirs et des pratiques culturelles (porteur de projet : F. Moreau)
- Le goût des séries (porteur de projet : F. Moreau)
- Le numérique comme réducteur des barrières sociales et géographiques (porteur de projet : F. Moreau)

La coordination scientifique de l’ouvrage est assurée par le Deps.

Calendrier : travail 2024.

Valorisation : publication d’un Question de culture en 2025

B) Un ouvrage monographique, issu d’une recherche financée dans le cadre de ce même appel à projet de recherche, et portant sur la télévision. Titre provisoire : Qui regarde encore la télévision aujourd'hui ? (Porteurs de projet : T. Amosse et O. Masclet)

La coordination scientifique de l’ouvrage est assurée par le Deps.

Calendrier : réception du manuscrit en octobre 2024. Parution 2025

7.6. Valorisation post-colloque *Culture en régime numérique* (nouveau)

Suite au colloque Culture en régime numérique. Questionner les pratiques, catégories et méthodes, qui s’est tenu les 6-7-8 décembre 2023, un ouvrage de valorisation est en préparation dans la collection Question de culture. Il sera composé de chapitres rédigés par les conférenciers pléniérs et par d’autres chercheurs et chercheuses ayant communiqué lors des sessions d’ateliers du colloque.

La coordination scientifique de l’ouvrage est assurée par le Deps et un chercheur de l’Université Sorbonne-Paris Nord (partenaire du colloque).

Calendrier : travail en 2024.

Valorisation : publication d’un Question de culture en 2025